

Réseau National de Défense des Droits Humains
(RNDDH)

Rapport sur la situation générale des droits
humains en Haïti au cours de la troisième
année de présidence de Michel Joseph
MARTELLY

14 mai 2014

SOMMAIRE

	PAGES
<i>Résumé</i>	<i>iv</i>
INTRODUCTION	1
A. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	1
I. Contexte sociopolitique	1
1. Crise pré-électorale	3
II. Le Sénat de la République	11
1. Convocation et Interpellations en 2013 par le Parlement	12
2. Scandales au niveau du Parlement	13
3. Vote du budget	14
III. La Police Nationale d'Haïti (PNH)	14
1. Interventions policières	14
2. Travail de l'Inspection Générale de la Police Judiciaire (IGPNH)	14
3. Interventions brutales de la PNH lors des Manifestations	16
4. Interventions brutales de la PNH - Attaques contre la Presse	17
IV. Situation Sécuritaire du Pays	18
1. Cas des personnes tuées	19
2. Cas de détenus décédés en prison	22
3. Cas de viol et de tentatives de viol enregistrés	22
4. Cas d'Enlèvement	22
5. Cas d'accidents de la circulation	23
6. Cas d'électrocution et d'incendie	25

7.	Cas d'Affrontement	25
8.	Cas de Policiers frappés par l'insécurité	26
V.	Fonctionnement de l'Appareil judiciaire au cours de la période couverte par le rapport	27
1.	Bilan des Assises criminelles avec et sans assistance de jury	27
2.	Remarques sur certains cas observés au cours des assises criminelles	27
3.	Répression des crimes sexuels	28
4.	Non renouvellement du mandat des Juges et Juges d'Instruction	31
VI.	Vassalisation du Pouvoir Judiciaire	37
1.	Vassalisation du Pouvoir Judiciaire	37
2.	Vassalisation du de l'Institution Policière	39
VII.	Rapports diplomatiques entre Haïti et l'extérieur	40
1.	Visites diplomatiques	40
2.	Rapports Haïtiano-dominicains	40
B.	DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	42
I.	Contexte socioéconomique	42
1.	Droit au Travail	44
2.	Droits à la Santé et à l'Education	44
II.	Lutte contre la Corruption	45
III.	Reconstruction et réaménagement des bâtiments	47
IV.	Catastrophes naturelles et Immigration	48
V.	Situation des personnes vivant dans les Camps	49
C.	DROITS CULTURELS	50
D.	COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	50

Résumé

Le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) a suivi l'évolution de la situation des droits humains dans le pays au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY, soit du 14 mai 2013 au 14 mai 2014. Cette situation peut être décrite comme suit :

Les échéances électorales ratées sont cumulées et, finalement, une crise électorale s'installe. Sous la pression de la communauté internationale, le Président de la République Michel Joseph MARTELLY essaie d'avancer envers et contre tout, avec les préparatifs devant aboutir rapidement aux élections, bâclant, au passage, les préliminaires. Cependant, les parties impliquées dans le processus considèrent qu'il faut prendre le temps de préparer la réalisation d'élections libres, crédibles, honnêtes et inclusives, ce, afin de ne pas répéter les erreurs du passé.

Dans une tentative pour dénouer l'écheveau électoral, un dialogue inter-haïtien est convoqué sous la médiation de la *Commission Episcopale d'Haïti* (CEH) représentée par le Cardinal Chibly-LANGOIS. Le forum devait réunir l'Exécutif, les partis politiques et le Parlement. Quelques partis politiques représentatifs, notamment ceux-là qui expriment leurs frustrations à travers les manifestations de rue, ont boudé la convocation. Au fil du déroulement du dialogue, ils s'en sont désolidarisés de telle sorte que l'accord trouvé à la fin des débats se trouve controversé. L'accord signé, dénommé *Accord d'El Rancho*, n'a pas eu les effets escomptés. Un gouvernement d'ouverture est monté rapidement après la signature de cet accord, laissant croire que le seul objectif de la médiation faite à l'initiative de la *Commission Episcopale d'Haïti* (CEH) a été d'introduire dans les sphères du pouvoir d'autres personnalités déjà proches dudit pouvoir.

Dans la foulée, un nouveau *Conseil Electoral Provisoire* (CEP) est formé le 6 mai 2014. Sa création même est contestée et critiquée par des membres de la classe politique.

Un ensemble de violations de droits humains impliquant une fois encore la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) est relevé au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY. L'actuel gouvernement utilisant souvent l'institution policière à des fins politiques. Cependant, il convient de souligner que l'*Inspection Générale de la PNH* a pris un ensemble de mesures à l'encontre de certains agents de la PNH. Toutefois, les organisations de droits humains attendent encore les décisions de l'*Inspection Générale* à l'encontre de tous les policiers qui se sont, au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY, rendus coupables d'actes de bastonnades, d'interventions brutales et irrégulières particulièrement lors des manifestations, etc. De plus, la nomination de nombreux juges et commissaires du gouvernement sur la base d'acointance politique et de lien avec le pouvoir, a pour conséquence l'utilisation de l'appareil judiciaire par ce pouvoir comme instrument de persécutions politiques. Il devient de plus en plus évident que la dépendance du Pouvoir Judiciaire vis-à-vis de l'Exécutif est renforcée au cours de la présidence de Michel Joseph MARTELLY.

La situation sécuritaire du pays est précaire. Elle est caractérisée par des assassinats, des enlèvements révoltants, des vols, des viols. De mai 2013 à mai 2014, *cinq cents quatre* (504) personnes sont décédées par balles, *soixante dix-sept* (77) à l'arme blanche. *Soixante dix-huit* (78) individus, présentés comme des voleurs, sont tués par lapidation. *Dix-huit* (18) agents de la PNH ont aussi été victimes de l'insécurité. *Cent quarante huit* (148) victimes de violences sexuelles ont été recensés dont *vingt-trois* (23) au moins, perpétrés sur des mineures.

De plus, au cours de la deuxième et troisième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY, la PNH a procédé au démantèlement partiel d'au moins *deux* (2) grands gangs dirigés respectivement par Clifford BRANDT et Woodly ETHEART, ce qui prouve que la criminalité organisée en Haïti est en nette augmentation. Si les cas d'enlèvement et de séquestration contre rançon ont diminué, plusieurs citoyens continuent d'en être des victimes et les rançons exigées représentent des sommes faramineuses.

De mai 2013 à mai 2014, *cent treize* (113) personnes sont décédées dans des accidents de la circulation. En effet depuis quelque temps, les accidents de la route constituent une cause de mortalité au taux très élevé, avec une moyenne de *neuf* (9) personnes par mois.

Les Assises Criminelles avec et sans assistance de jury se sont tenues dans toutes les juridictions du pays. Ces assises sont bien accueillies dans la mesure où elles sont de nature à influencer le taux de détention préventive prolongée. Par ailleurs, plusieurs grands dossiers dont la population attend des résultats probants, ont été soulevés. Parmi ceux-ci, on peut citer le dossier de Clifford BRANDT, le dossier de l'assassinat du policier Walky CALIXTE, etc.

Plusieurs Magistrats ainsi que d'autres membres de l'appareil judiciaire ont été impliqués dans des cas de violation de droits humains. Parmi eux, on peut citer : Le Magistrat Eddy D. CHERUBIN, le Greffier Edwing JOSEPH, le Magistrat Ikenson EDUME, la ménagère du Parquet de *Port-au-Prince*, Monique CAMBRI MACOME.

Par ailleurs, les mandats de *quatre-vingt-un* (81) Magistrats dont des Juges et des Juges d'instruction, affectés aux *dix-huit* (18) tribunaux de première instance et aux *cinq* (5) cours d'appel du pays n'ont pas été renouvelés, en dépit du fait que le *Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire* (CSPJ) ait acheminé, aux autorités concernées les informations relatives à ces Magistrats.

Au cours de la période couverte par ce rapport, les relations entre Haïti et la République Dominicaine se sont détériorées. Plusieurs interdictions d'importation des produits carnés en provenance de la République voisine ont été prononcées. De plus, une interdiction des produits en polystyrène expansé a été prise en référence à l'arrêté de 2012 adopté par le gouvernement MARTELLY - LAMOTHE. De son côté, la *Cour Constitutionnelle* de la *République Dominicaine* a rendu un arrêt TC 163-8 rendant apatrides *deux cent dix mille* (210.000) dominicains d'origine haïtienne.

Par ailleurs, la situation socioéconomique du pays s'aggrave de jour en jour. Elle est aujourd'hui alarmante notamment en raison du taux d'inflation, de la dévaluation accentuée de la gourde, de la réduction du pouvoir d'achat des Haïtiens, de la hausse vertigineuse des prix des produits de première nécessité. Nombre d' Haïtiens, 30 % , font déjà face aux problèmes de mal nutrition. Les programmes sociaux du gouvernement MARTELLY - LAMOTHE n'ont pas, à date, permis d'améliorer les conditions de vie de la population haïtienne.

Le *Conseil Supérieur des Salaires* a rendu un rapport qui, prenant le contre-pied de la *Loi sur le Salaire Minimum*, réduit les salaires des employés des petites et moyennes entreprises et des travailleurs et travailleuses domestiques.

Les droits à la Santé, à l'Education, au Travail ne sont pas respectés. Les soins de santé ne sont pas accessibles. Le *Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire* (PSUGO), géré dans la plus grande opacité, ne permet pas de réaliser les droits à l'éducation et à la formation du peuple haïtien. Les centres de formation professionnels promis ne sont pas encore créés.

La corruption gangrène les institutions publiques. Les fonds *Petro Caribe* sont dilapidés dans l'opacité la plus totale. Ce faisant, le gouvernement MARTELLY - LAMOTHE endette le pays, passe des contrats onéreux, en dehors des règles de passation des marchés publics. De plus, Haïti est classé 163^{ème} sur 175 pays ayant le plus fort indice de corruption au monde.

Parallèlement, le gouvernement MARTELLY - LAMOTHE a affirmé que le pays est en chantier. Le Président a même annoncé, en date du 10 avril 2014, que les caisses de l'Etat son vides tellement les travaux de reconstruction avancent. Or, aujourd'hui encore, aucune inauguration n'est faite, sauf si l'on veut compter l'inauguration partielle du *Village Lumane Casimir*, alors que les bâtiments n'étaient pas encore achevés.

Des pluies diluviennes, des tempêtes tropicales se sont abattues sur le pays, charriant des pertes humaines et matérielles indénombrables. Plus que jamais, l'environnement du pays est menacé. Alors que le gouvernement affirme prendre des mesures pour empêcher l'utilisation dans le pays, des produits en polystyrène expansé, les plats chauds offerts aux Haïtiens dans le cadre du programme de cantine mobile, sont donnés dans des plats en polystyrène expansé et rarement dans des plats en carton. La nourriture est préparée avec des produits importés.

Aujourd'hui encore, des personnes vivent dans des camps de fortune, exposées aux intempéries, aux expulsions forcées et à la situation sécuritaire précaire du pays.

Cette description de la situation générale des droits humains en Haïti, basée sur des faits, prouve que sous la troisième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY, les droits civils, économiques, politiques et sociaux du peuple haïtien ont été systématiquement bafoués.

INTRODUCTION

Le 14 mai 2014 ramène la troisième année du Président Michel Joseph MARTELLY à la tête du pays.

A cette occasion, le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH), une organisation engagée dans la lutte pour la promotion et l'établissement d'un Etat de droit en Haïti, se propose de partager ses observations sur la situation générale des droits humains en Haïti.

A. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I. Contexte sociopolitique

A la veille des festivités commémoratives de sa troisième année de présidence, le Président de la République, Michel Joseph MARTELLY se rend dans plusieurs villes de province du pays, rassurant les Haïtiens sur sa volonté intacte de les aider à sortir du marasme et faisant des promesses comme lors de sa campagne électorale.

Le 14 mai 2013, le Président Michel Joseph MARTELLY fête en grande pompe sa seconde année de présidence avec chars musicaux et bandes à pied. Une atmosphère de carnaval règne au Champs de Mars et un stand présidentiel est construit à cet effet.

A cette occasion, plusieurs Parlementaires, réputés proches du gouvernement MARTELLY - LAMOTHE dont des *Parlementaires pour la Stabilité et le Progrès* (PSP) défilent devant le Président Michel Joseph MARTELLY, lui-même installé sur un trône. Le coup d'envoi est lancé par le Député Jacques Stevenson THIMOLEON. Ce dernier, après avoir encensé le Président de la République, fait appel à ses collègues Parlementaires qui sont invités à présenter leurs réalisations dans leur circonscription respective. Ces parlementaires louent le Président de la République et le remercient de leur avoir permis de mettre en œuvre ces projets. Ils mentionnent entre autres les travaux de rénovation des routes nationales et des routes secondaires, les constructions de lycées, d'aéroports, de marchés publics, l'électrification des circonscriptions, l'intégration de leur circonscription dans des programmes sociaux du gouvernement tels *Aba Grangou*, *Ti Manman Cheri*, *Ede Pèp*, *Kore Etidyan*, etc. Ces Parlementaires sont entre autres :

- Le Député de *Ouanaminthe* Luckner NOËL,
- Le Député de *Carrefour* Elie BLAISE,
- Le Député du *Cap-Haïtien* Kenston JEAN BAPTISTE,
- Le Député de *l'Acul du Nord* Jobes Jolicaire MICHEL,
- La Députée de *Milot* Marie Jossie ETIENNE,
- Le Sénateur du *Nord-Ouest* Hyppolite MELIUS.

Le pays n'oubliera pas le Député de la circonscription de *Ouanaminthe* Luckner NOËL qui s'est jeté à genoux aux pieds du Président de la République. Des Sénateurs et des citoyens haïtiens dénoncent le geste du Député Luckner NOËL et questionnent les rapports de soumission existant entre l'Exécutif et une frange du Législatif. Cependant, nullement intimidé par le battage médiatique engendré par son geste, le Député concerné affirme sur les ondes de plusieurs stations de radio qu'il le referait sans hésiter.

Conforté dans cette atmosphère d'allégeance, le Président ose comparer ses nombreuses réalisations aux maigres acquis des gouvernements passés. Dans plusieurs rues de la capitale, il fait installer des affiches publicitaires faisant allusion à ses réalisations, estimant avoir fait mieux en *deux* (2) ans que les autres, en *vingt-cinq* (25) ans.

Le Président en profite pour reprendre certaines promesses de campagne et jure d'accompagner le peuple haïtien dans sa quête de bien-être. Par exemple, il affirme vouloir s'attaquer à la faim à travers ses différents programmes visant à améliorer les conditions de vie de la population, notamment, son programme *Aba Grangou* et son programme de *cantine mobile*. Il promet encore une fois d'accompagner les personnes démunies, d'encourager l'investissement, de relancer la production agricole, de créer des emplois. Son leitmotiv : "*Haiti is open for business*" ne laisse plus ses lèvres.

De source généralement bien informée, les festivités commémoratives de la seconde année de présidence de Michel Joseph MARTELLY ont coûté la somme de *quarante deux millions* (42,000,000.00) de gourdes. La société questionne encore la provenance de ces fonds. Des Parlementaires, notamment ceux qui ne sont pas proches du pouvoir, estiment que ces fonds auraient pu être utilisés pour soulager les misères de la population.

En outre, le 28 mai 2013, soit *quatorze* (14) jours après les célébrations de la deuxième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY, le Premier Ministre, Laurent LAMOTHE, ainsi que les membres de son gouvernement sont convoqués par le *Sénat de la République*. Les justifications de cette convocation sont entre autres, l'utilisation des fonds d'urgence, particulièrement au lendemain de la tempête tropicale *Sandy*, l'utilisation faite du *Fonds National pour l'Education*, la provenance des fonds qui ont été engagés pour les commémorations du deuxième anniversaire de présidence du Chef de l'Etat. *Sept* (7) Sénateurs, savoir, Steven Irvenson BENOIT, François Annick JOSEPH, Jean-Baptiste BIEN-AIME, Jean-William JEANTY, John Joël JOSEPH, Moïse JEAN-CHARLES et Wesner POLYCARPE appuient cette convocation. Celle-ci est reportée au 31 mai 2013 en raison de l'absence du Premier Ministre du pays.

La demande de report irrite les Sénateurs signataires de la convocation car, ils estiment que le Premier Ministre se moque du Parlement haïtien. De plus, ils considèrent que le Premier Ministre agit de la sorte parce qu'il est assuré que la configuration du *Sénat de la République* ne permettra pas d'aboutir à la sanction de son gouvernement. Le Président de la République convoque, par ailleurs, l'Assemblée Nationale en séance extraordinaire pour la même date, soit le 28 mai 2013, pour faire obstruction à la convocation du Sénat notifiée au Premier Ministre.

Rapport sur la situation générale des droits humains en Haïti au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY
RAP/A14/NO6

Certains Sénateurs menacent de faire échec à la séance en assemblée nationale, si le Premier Ministre ne se présente pas au Sénat pour répondre à la convocation à lui faite.

Le 4 juin 2013, le Premier Ministre Laurent LAMOTHE, accompagné des membres de son gouvernement se rend finalement au Sénat de la République. Au cours de cette convocation qui a duré *onze* (11) heures d'horloge, le Premier Ministre s'explique sur la nationalité des membres du gouvernement, le licenciement du Directeur de l'ONA et la gestion des fonds d'urgence estimés à *cinq* (5) milliards de gourdes débloqués au lendemain du passage de la tempête tropicale *Sandy*. Au cours de cette tempête qui a touché Haïti du 24 au 27 octobre 2012, au moins *quatre vingt* (80) personnes ont perdu la vie, *dix-huit* (18) autres sont portées disparues et plusieurs milliers de familles sont devenues sinistrées.

Cette convocation se termine sur des promesses du gouvernement. En effet, plusieurs Sénateurs profitent de la présence des membres du gouvernement pour présenter la situation de leur Département respectif et exiger que des travaux y soient entrepris.

Les parlementaires, initiateurs de la convocation, n'ont pas été satisfaits des explications fournies.

1. Crise pré-électorale

Alors que le Président de la République Michel Joseph MARTELLY estime avoir réalisé un certain nombre des droits de la population, d'autres autorités politiques pensent, de leur côté, que les droits des citoyens haïtiens de voter et de se porter candidat, sont systématiquement bafoués par l'administration MARTELLY - LAMOTHE. Ils en veulent pour preuve le fait par le gouvernement de n'avoir pas réalisé les élections prévues depuis *deux* (2) ans.

Avec la fin du mandat du second tiers du Sénat, le spectre de déclarer le Parlement Haïtien inopérant devient de plus en plus évident.

Entre temps, le *Collège Transitoire du Conseil Electoral Permanent* (CTCEP), sorti de l'accord de Noël, multiplie les consultations pour l'élaboration de la nouvelle Loi électorale. Il obtient l'avis de plusieurs organisations de promotion et de défense des droits humains, de partis politiques et d'autres entités intéressées par la tenue des élections dans le pays. Le 1er juillet 2013, le CTCEP transmet le projet de Loi à l'Exécutif. Ce projet atterrit directement dans les tiroirs de l'exécutif. Le Président affirme vouloir prendre connaissance de la Loi, l'étudier avec minutie avant de la transférer au Parlement. La Loi semble ne pas constituer une priorité pour le gouvernement MARTELLY - LAMOTHE.

Devant le manque d'intérêt de l'exécutif pour la réalisation des élections, la Commission Finances de la *Chambre des Députés* décide de rencontrer le CTCEP. En effet, le 22 juillet 2013, le CTCEP se rend au Parlement et s'explique sur ses différentes actions et ses perspectives.

Le 9 août 2013, le Président de la République, Michel Joseph MARTELLY est questionné sur le devenir de la Loi électorale transférée à l'Exécutif pour acheminement au Parlement. Il affirme qu'une nouvelle Loi électorale ne constitue pas une priorité et que l'ancienne, c'est à dire celle de 2008, peut être utilisée lors des prochaines joutes électorales. Cependant, contre toute attente, le 27 août 2013, après maintes tergiversations, l'Exécutif achemine le projet de Loi au Parlement.

Parallèlement, le 3 septembre 2013, le *Sénat de la République* procède à la désignation de dix (10) nouveaux membres de la *Cour des Comptes et du Contentieux Administratif* (CSC/CA). Ils sont désignés pour dix (10) ans. Le Président de la République ne veut pas publier l'arrêté les nommant arguant qu'il a des réserves sur certains d'entre eux. Un bras de fer s'ensuit entre l'Exécutif et le Législatif.

Le 9 septembre 2013, la *Chambre Basse* adopte la Loi électorale. Le Premier Ministre en voyage, annonce, de la France étant, accueillir favorablement le vote de cette Loi. Pourtant, le vote est très controversé. Certains Députés demandent au Président de la *Chambre Basse* de ne pas acheminer la Loi votée au Sénat en raison de certaines irrégularités.

Le 1er octobre 2013, le CTCEP publie un pré-calendrier pour les élections. Ce pré-calendrier est ainsi présenté :

- Octobre : Liquidation des arriérés de salaires du personnel restant des *Bureaux Electoraux Départementaux* (BED) et des *Bureaux Electoraux Communaux* (BEC) et les loyers dus.
- 7 - 11 octobre : Accréditation de journalistes auprès du CTCEP pour faciliter l'accès à l'information.
- 13 - 21 octobre : Recrutement des candidats pour la formation complète des Bureaux Electoraux Départementaux (BED) et des Bureaux Electoraux communaux (BEC).
- 15 octobre : Début de mise à jour de la liste électorale.
- 21 - 31 octobre : Inscription des partis et groupements politiques désirant participer aux prochaines joutes électorales.
- 24 octobre : Publication de la liste des Candidats retenus pour le concours d'admission à la formation des BED et BEC.
- 26 octobre : Concours d'admission.
- 31 octobre : Publication des résultats.
- 4 novembre : Prestation de serment des membres des BED et BEC.

- 4 novembre : Publication de la liste des partis et groupements politiques inscrits.
- 5 - 7 novembre : Période de contestation.
- 9 novembre : Publication de la liste des Partis et Groupements Politiques agréés par le CTCEP.
- 26 janvier 2014 : Date probable pour la tenue d'un premier tour de scrutin.

Les partis politiques estiment que la publication précipitée du pré-calendrier fait le jeu de l'Exécutif, plusieurs problèmes devant être résolus avant même de penser à l'organisation des élections. Parmi ces problèmes figure l'inexistence d'une Loi électorale.

Conformément au pré-calendrier électoral, l'inscription des partis politiques est fixée à la période allant du 21 octobre au 31 octobre 2013. Plusieurs partis tels que *Organisation du Peuple en Lutte* (OPL), *Fanmi Lavalas*, *Mouvement Patriotique de l'Opposition Démocratique* (MOPOD) décident de ne pas s'inscrire, estimant que le processus tel que déclenché est illégal.

La Loi électorale adoptée par la *Chambre des Députés* est transférée au *Sénat de la République*. Une commission, dont la mission est d'analyser ladite Loi, est mise sur pied. Elle est composée des Sénateurs Andris RICHE, Anick François JOSEPH, Jean Willy JEAN BAPTISTE, Lucas SAINT VIL et Pierre Francky EXIUS.

Le 2 octobre 2013, sur rapport de la commission, le *Sénat de la République* adopte la Loi électorale déposée par l'Exécutif en des termes différents de ceux adoptés par la *Chambre des Députés*. Conséquemment, elle doit être retournée à la *Chambre des Députés* pour une seconde lecture.

Il convient de souligner que le Président Michel Joseph MARTELLY donne parfois l'impression de vouloir en finir avec ce dossier et réaliser effectivement les élections. Cependant, après que le Sénat a voté en d'autres termes, la Loi électorale qui lui a été acheminée par la *Chambre des Députés*, le Président Michel Joseph MARTELLY change brusquement de discours. Il affirme ne pas avoir le temps de convoquer la *Chambre des Députés* à l'Extraordinaire. La session ordinaire étant arrivé à terme. Ce n'est que le 13 novembre 2013 que le Président convoque la *Chambre des Députés* à l'Extraordinaire, pour le 22 novembre 2013, en vue de se pencher sur la Loi Electorale.

Le 27 novembre 2013, la *Chambre des Députés* vote la loi telle que renvoyée par le Sénat.

Le 4 décembre 2013, ladite Loi est transférée à l'Exécutif pour promulgation. Les différents blocs parlementaires, savoir les *Parlementaires pour l'Équilibre Politique* (PEP), les *Parlementaires pour le Renforcement Institutionnel* (PRI), estiment alors que le vote de cette Loi constitue un pas vers la réalisation des élections. Sa promulgation prouvera si le Président Michel Joseph MARTELLY veut effectivement réaliser des élections en 2013.

Rapport sur la situation générale des droits humains en Haïti au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY
RAP/A14/NO6

La Loi électorale, cependant, n'apaise pas les esprits. L'opposition continue d'exiger le départ du Président de la République et la dissolution du CTCEP, cette institution n'ayant pas pu organiser les élections à l'échéance prévue dans la loi électorale.

Le 22 septembre 2013, l'Ambassadeur de l'*Organisation des Etats Américains* (OEA) en Haïti, Frédéric BOLDUC, affirme que, sur invitation du Président Michel Joseph MARTELLY, une mission de l'OEA sera dépêchée sur les lieux afin de superviser la préparation et la tenue des prochaines élections locales, municipales et sénatoriales partielles. Cette mission doit, en outre, évaluer la faisabilité des élections, assister les autorités haïtiennes dans l'enregistrement des électeurs, la mise à jour de la liste électorale et la mise sur pied du système de tabulation.

Le 22 octobre 2013, *deux* (2) Conseillers du CTCEP, savoir, Me Néhémy JOSEPH et Léopold BERLANGER, exigent l'annulation du pré-calendrier, estimant que cette voie empruntée par le CTCEP le conduira à la perte de sa crédibilité. Le Président du CTCEP décide de maintenir le pré-calendrier électoral.

Cependant, aucune avancée effective n'est faite vers la réalisation des élections. La crise pré-électorale perdure. En janvier 2014, la *Commission Episcopale d'Haïti* (CEH) dirigée par le Cardinal Chibly LANGLOIS, décide de se porter médiatrice entre les différents protagonistes. Le 24 janvier 2014, les discussions sont lancées.

Quelques partis politiques affirment ne pas vouloir discuter avec le Président. Ils boycottent la médiation, réclament le départ du Président de la République et la dissolution du CTCEP. D'autres partis politiques, par contre, emboîtent le pas. Certains d'entre eux qui avaient commencé la médiation, décident de l'abandonner en cours de route estimant que le dialogue entamé ne peut aboutir à un changement réel dans les problèmes du pays. Dans ce groupe, on retrouve *Fanmi Lavalas*, *Fusion* et *Kontra Pèp La*. Il est alors reproché à la CEH de n'avoir pas pu mettre ou de n'avoir pas su garder, autour de la même table, toutes les parties. La nombreuse assistance gonflée astucieusement de groupuscules de partisans et de sympathisants du pouvoir n'a guère souffert des déperditions. Les discussions continuent et aboutissent à un contrat multipartite. Les Parlementaires présentent leurs conditions pour la signature du contrat afin de tester la bonne foi de l'Exécutif quant à la réalisation d'élections honnêtes, crédibles et inclusives.

En effet, les Parlementaires estimant que le Président et le Cardinal Chibly LANGLOIS veulent à tout prix aboutir à un accord, posent comme préalable la publication de l'arrêté nommant les Conseillers de la *Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif* (CSC/CA). Après tergiversations, le 14 mars 2014, un accord, surnommé l'*Accord d'El Rancho*, en référence au lieu où les assises se sont tenues, composé de *quatorze* (14) articles répartis en *quatre* (4) chapitres, est élaboré. Il passe en revue :

- La mise en place dans un délai ne dépassant pas *dix* (10) jours ouvrables, d'un Gouvernement d'ouverture capable d'inspirer confiance ;

- L'Etat d'avancement du dossier des frères FLORESTAL ;
- Le drame que représente la détention préventive prolongée ;
- L'analyse de la résolution du *Sénat de la République* relative à *trois (3) Juges contestés de la Cour de Cassation* ;
- La réalisation du premier tour des élections le dimanche 26 octobre 2014 au plus tard ;
- La décentralisation et le transfert de pouvoir et de compétences du niveau de l'Administration Centrale aux Collectivités Territoriales ;
- Le retrait planifié et ordonné de la *Mission des Nations Unies de Stabilisation d'Haïti* (MINUSTAH) ;
- L'augmentation de l'effectif de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) ;
- La redéfinition des termes de la coopération internationale ;
- La redéfinition du mécanisme de perception des taxes pour sortir le pays de la dépendance internationale ;
- Le renforcement des partis politiques ;
- Le vote de la loi sur le fonctionnement des organisations non gouvernementales ;
- La nouvelle nomination du *Collège Transitoire du Conseil Électoral Permanent* (CTCEP) en "*Conseil Électoral Provisoire*" (CEP) ;
- L'évaluation des représentants des trois (3) pouvoirs au sein du CEP, évaluation devant aboutir au maintien ou au retrait d'au plus un (1) membre par secteur ;
- L'opportunité d'amender les articles considérés irritants dans la loi électorale ;
- L'introduction graduelle de l'urne électronique dans les joutes électorales ;
- La réalisation d'élections citoyennes et souveraines avec la participation bénévole des majeurs ;
- L'autorisation de vote de la diaspora, pour les prochaines élections ;
- L'organisation d'une seule élection pour le renouvellement des 2/3 du Sénat, de la Chambre des Députés et des collectivités ;

- L'amendement de la Constitution et la création, pour ce faire, d'une commission spéciale composée de représentants de l'Exécutif, du Parlement, des partis politiques et de la société ;
- La mise en veilleuse de certains articles de la Loi électorale par le CEP, si les amendements à celle-ci ne sont pas votés par les *deux* (2) branches du Parlement ;
- La mise en place d'une commission de suivi, supervisée par la Médiatrice constituée de représentants des partis politiques, de l'Exécutif, du Parlement, et des observateurs indépendants ;
- Les droits de réserve.

Au moins *deux* (2) tentatives de signature de l'accord en février 2014 sont avortées. Tout le processus semble être remis en question. Des doutes sur l'appartenance réelle de certains partis politiques impliqués dans le dialogue sont exprimés.

Les Sénateurs affirment ne pas avoir autorisé le Président du Sénat à signer l'accord en leur nom alors que celui-ci s'est engagé à signer si les conditions du Sénat sont respectées. Des discussions s'ensuivent au cours desquelles, le Président Simon Dieuseul DESRAS tente d'expliquer au Grand Corps et à la population qu'en ne signant pas l'accord, il risque de perdre sa crédibilité.

Les Députés pour leur part, publient un document dans lequel ils émettent leurs plus formelles réserves sur l'ensemble de l'accord alors qu'ils autorisent quand même leur Président à signer.

Enfin, les assises, tenues du 24 janvier au 14 mars 2014 aboutissent à un accord signé en date du 14 mars 2014 quoique décrié par plusieurs secteurs de la vie nationale. Les signataires de l'accord sont :

- Le Président de la République, Joseph Michel MARTELLY
- Le Cardinal Chibly LANGLOIS
- Le Président du *Sénat de la République*, Simon Dieuseul DESRAS
- Le Président de la *Chambre des Députés*, Stevenson Jacques THIMOLEON.

Avant de signer, le Président de la *Chambre des Députés*, Me Stevenson Jacques THIMOLEON donne lecture du document de réserves à lui confié par la *Chambre des Députés*.

Le Président du Sénat, Simon Dieuseul DESRAS fausse compagnie à l'Assemblée quelques heures avant la signature. Le Vice-président du Sénat, Andrice RICHE fait de même. Le Secrétaire du bureau, Steven Irvenson BENOIT reçoit délégation écrite pour signer l'accord. Cependant, après l'avoir signé, il est décrié. Finalement, il présente ses excuses à la population et démissionne de son poste de Secrétaire du bureau du Sénat, le 25 mars 2014.

Par ailleurs et selon toute vraisemblance, au vœu de l'*Accord d'El Rancho*, le 2 avril 2014, le cabinet ministériel est replâtré avec l'intégration de quelques nouvelles personnalités au sein du gouvernement. Il est composé de *vingt-trois* (23) Ministres dont *six* (6) anciens membres des *Forces Armées d'Haïti* (FAD'H), de *vingt* (20) Secrétaires d'Etat, et de *quatorze* (14) Directeurs Généraux. Il est ainsi présenté:

Liste des vingt-trois (23) Ministres

1. Laurent Salvador LAMOTHE, Ministre de la Planification et de la Coopération Externe
2. Jean Renel SANON, Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique
3. Lener RENAULD, Ministre de la Défense
4. Réginald DELVA, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
5. Florence Duverval GUILLAUME, Ministre de la Santé Publique et de la Population
6. Nesmy MANIGAT, Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
7. Jean François THOMAS, Ministre de l'Environnement
8. Charles JEAN-JACQUES, Ministre des Affaires Sociales et du Travail
9. Himler REBU, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique
10. Marie-Carmelle JEAN-MARIE, Ministre de l'Economie et des Finances
11. Wilson LALEAU, Ministre du Commerce et de l'Industrie
12. Jacques ROUSSEAU, Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications
13. Thomas JACQUES, Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
14. Stéphanie Balmir VILLEDROUIN, Ministre du Tourisme et des Industries Créatives
15. Duly BRUTUS, Ministre des Affaires Etrangères et des Cultes
16. Monique ROCOURT, Ministre de la Culture
17. Rudy HERIVAUX Ministre de la Communication
18. Yannick MEZILE, Ministre à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes
19. François GUILLAUME II, Ministre des Haïtiens vivant à l'Etranger
20. Patrick Sully JOSEPH, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé du Renforcement des Partis Politiques
21. Marie Carmelle Rose Anne AUGUSTE, Ministre Déléguée auprès du Premier Chargée des droits de l'homme et de la Lutte Contre la Pauvreté Extrême
22. Marie Mimose FELIX , Ministre Déléguée auprès du Premier ministre, Chargée de la promotion de la Paysannerie
23. René JEAN-JUMEAU Ministre Délégué auprès du Premier ministre, Chargé de la Sécurité Energétique

Liste des vingt (20) Secrétaires d'Etat

1. Henry Robert STERLIN Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères
2. Pierre Estanislas Cantave NEPTUNE Secrétaire d'Etat à la Sécurité Publique
3. Philippe CINEAS Secrétaire d'Etat aux Travaux Publics, Transports et Communications
4. Ronald DECEMBRE Secrétaire d'Etat aux Finances
5. Alfred METELLUS Secrétaire d'Etat à l'Economie
6. Robert LABROUSSE Secrétaire d'Etat à la Coopération Externe
7. Michel PRESUMÉ Secrétaire d'Etat à la Planification
8. Stanley HONORAT Secrétaire d'Etat à l'Intérieur
9. Deus JEAN-FRANCOIS Secrétaire d'Etat aux Affaires Politiques
10. Pierre Michel LUBIN Secrétaire d'Etat aux Collectivités Territoriales
11. Hérold ISRAEL Secrétaire d'Etat à la Communication
12. Pierre André GEDEON Secrétaire d'Etat à l'Environnement
13. Michel CHANCY Secrétaire d'Etat à la Production Animale
14. Fresnel DORCIN Secrétaire d'Etat à la Production Végétale
15. Vernet JOSEPH Secrétaire d'Etat à la Relance Agricole
16. Marina GOURGUES Secrétaire d'Etat à la Formation Professionnelle
17. Colombe Emilie Gessie MENOS Secrétaire d'Etat au Tourisme
18. Oswald THIMOLEON Secrétaire d'Etat à l'Alphabétisation
19. Gérald ORIOL Secrétaire d'Etat à l'Intégration des Personnes Handicapées
20. Gabrielle HYACINTHE Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et à l'Action Civique

D'aucuns affirment cependant que le remaniement n'aura aucun effet probant sur l'orientation de la politique du gouvernement et la réalisation des droits humains des citoyens haïtiens. En effet, à date, le replâtrage du nouveau gouvernement ne conduit pas à l'apaisement souhaité. La crise continue. Un *Groupe de Six* (6) prend forme au *Sénat de la République*. L'*Accord d'El Rancho* est décrié. De nouvelles exigences font surface : les parlementaires estiment que s'il faut retourner au *Conseil Electoral Provisoire*, il faut aussi respecter sa composition telle qu'elle est prévue dans l'article 289 de la Constitution. Il semble que les Sénateurs du *Groupe des Six* n'ont pas confiance dans les membres du Conseil Electoral tel que constitué. Pour sa part, l'Exécutif croit que le *Groupe des Six* ainsi que ses partisans ne veulent pas la réalisation des élections.

Le 6 mai 2014, le Président de la République, passant outre ces exigences qui alimentent le débat national, publie son arrêté nommant les membres du nouveau *Conseil Electoral Provisoire* (CEP). Il est composé des membres suivants :

Pouvoir Législatif :

- 1) Marie Cluny DUMAY MIRACLES
- 2) Pierre Simon GEORGES
- 3) Néhémy JOSEPH

Pouvoir Judiciaire :

- 1) Applys FELIX
- 2) Carole Floreal DUCLERVIL
- 3) Léopold BERLANGER

Pouvoir Exécutif :

- 1) Margareth G. SAINT-LOUIS
- 2) Chantale RAYMOND
- 3) Frizto CANTON

Plusieurs personnalités politiques intervenant sur cet arrêté croient que cette action de l'Exécutif risque d'envenimer la situation.

II. Le Sénat de la République

Le Parlement haïtien a réalisé, cette année, au moins *quatre* (4) Assemblées Nationales. *Le Sénat de la République* a réalisé *vingt-deux* (22) séances plénières. Il a voté *cinq* (5) nouvelles Lois et a pris *huit* (8) résolutions. Il a aussi adopté *trois* (3) décrets portant ratification de *trois* (3) instruments internationaux. *Trois* (3) propositions de lois ont été déposées au bureau. Voici les détails relatifs au travail du *Sénat de la République* :

Les *cinq* (5) Lois votées par le Sénat sont les suivantes :

1. Loi sanctionnant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
2. Loi portant amendements du décret fixant le cadre général de la décentralisation ainsi que les principes d'organisation et de fonctionnement des Collectivités Territoriales Haïtiennes
3. Projet de loi réformant l'adoption
4. Proposition de loi portant prévention et répression de la corruption
5. Proposition de loi modifiant les articles 85, 231 et 231-1 de la loi électorale du 25 juillet 2008

Les *huit* (8) résolutions prises par le Sénat sont les suivantes :

1. Résolution demandant la cessation de toutes démarches visant l'extraction des ressources minières du pays sans consultation du Parlement et à l'insu de l'opinion publique nationale.
2. Résolution appuyant le processus électoral enclenché au Venezuela.
3. Résolution portant appui à Taiwan comme observateur à l'OACI/CCNUCC.
4. Résolution réclamant le dédommagement, par les Nations-Unies, des haïtiens victimes du choléra.

5. Résolution relative à la ratification de Monsieur Denis REGIS comme Ambassadeur Extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République d'Haïti désigné auprès de l'Organisation des Nations Unies.
6. Résolution réclamant le retrait progressif et ordonné des Forces de la MINUSTAH.
7. Résolution sur la situation à l'ONA.
8. Résolution réclamant la nomination du Conseil d'Administration du CONATEL.

Les *trois* (3) décrets portant ratification de *trois* (3) instruments internationaux, adoptés par le Sénat sont les suivants :

- Le Décret portant ratification de l'Accord modifiant, pour la troisième fois, l'Accord relatif aux garanties d'investissements entre le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique d'une part, et le gouvernement d'Haïti, d'autre part, signé à Washington les 13 mars et 2 avril 1953 et modifié une première fois à *Port-au-Prince* les 7 et 14 octobre 1975, et une deuxième fois les 27 mai et 6 septembre 1985.
- Le Décret portant sur l'Adhésion d'Haïti au 4^{ème} Amendement au protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'Ozone, l'Amendement de Beijing.
- Le Décret adoptant pour produire leur plein et entier effet les dispositions de la convention de Vienne de 1971 sur les substances psychotropes signée le 21 février 1971 et mise en vigueur le 16 août 1976.

Les trois (3) propositions de lois déposées au Sénat sont les suivantes:

- Proposition de loi portant création du Centre de Documentation, de Recherches et d'Etudes Législatives (CEDREL)
- Proposition de loi portant sur la souveraineté et la sécurité alimentaire
- Proposition de loi portant sur les services de base dans les sections communales

1. Convocation et Interpellation en 2013 par le Parlement

Au cours de l'année 2013, le Parlement haïtien a convoqué plusieurs membres du gouvernement MARTELLY - LAMOTHE en vue de les questionner sur des points spécifiques liés aux agissements du gouvernement MARTELLY - LAMOTHE.

- *Convocation du gouvernement MARTELLY - LAMOTHE en date du 4 juin 2013*
- *Convocation du Ministre de l'Économie et des Finances Wilson LALEAU en date du 18 juin 2013*

Le 18 juin 2013, sur instigation de la commission économie et finances de la *Chambre Basse*, le Ministre de l'*Economie et des Finances* est invité à la *Chambre des Députés*. Il doit s'expliquer sur l'assurance santé des agents de la Fonction Publique. Il s'est fait accompagner des responsables du *Groupe Santé Plus*.

- *Convocation du Ministre de l'Économie et des Finances Wilson LALEAU en date du 20 juin 2014*

Le 20 juin 2014, à l'initiative de la *Commission Economie et Finances* de la *Chambre Basse*, le Ministre de l'Economie et des Finances, Wilson LALEAU, est invité à se prononcer sur l'exécution de la loi de budget 2012 - 2013. Il était accompagné des directeurs généraux de l'*Administration Générale des Douanes* et de la *Direction Générale des Impôts* (DGI),

- *Convocation de trois (3) ministres du gouvernement MARTELLY - LAMOTHE*

Le 5 novembre 2013, *trois* (3) Ministres du gouvernement MARTELLY - LAMOTHE sont interpellés. Il s'agit de Pierre Richard CASIMIR, Ministre des Affaires Etrangères, de David BAZILE, Ministre de l'Intérieur et de Jean Renel SANON, Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique. Ces derniers doivent s'expliquer sur certaines dérives du gouvernement.

Après plusieurs heures de discussions, les *trois* (3) Ministres bénéficient d'un vote de confiance par *quatorze* (14) voix pour, *cinq* (5) voix contre. Ce vote est considéré fragile. Pour plusieurs, il ne constitue pas à proprement parler d'un vote de confiance mais il permet quand même aux Ministres de rester à leur poste.

2. Scandales au niveau du Parlement

Au cours de la période allant du 14 mai 2013 au 14 mai 2014, plusieurs scandales impliquant des membres du Parlement ont éclaté. En voici les *deux* (2) exemples les plus frappants :

- Le 6 août 2013, une bagarre a éclaté entre le député Emmanuel Fritz Gérald BOURJOLLY et Jean René LOCHARD lors des discussions autour du vote de la Loi sur le budget 2013-2014.
- Le 9 mars 2014, le Sénateur Wencesclas LAMBERT frappe Daniel THEODORE au visage et s'enorgueillit à la presse de lui avoir arraché *deux* (2) dents. Le dossier fait le tour des médias. Par la suite, le 13 mars 2014, le Sénateur donne une conférence de presse au cours de laquelle il s'excuse d'avoir frappé Daniel THEODORE. Toutefois, il affirme que cela lui servira de leçon et qu'il espère que Daniel THEODORE se comporte mieux à l'avenir. Le Tribunal Civil de *Jacmel* est saisi du dossier sur plainte de la victime. Le 2 avril 2014 la Juge Monique JEAN du Tribunal Civil de

Jacmel rend son jugement selon lequel le Sénateur est innocent car il n'y a pas assez de preuves l'incriminant.

3. Vote du budget

Le 27 juin 2013, le Ministre de l'Economie et des Finances, Wilson LALEAU dépose au Parlement le projet de budget 2013 - 2014. Les prévisions de dépenses sont estimées à 126.4 milliards de gourdes. Le 6 août 2013, une séance est fixée au Parlement pour le vote dudit projet. *Soixante dix* (70) Députés sont présents. Brusquement, une bagarre est ouverte au cours des discussions relatives audit projet. Les Députés Emmanuel Fritz Gérald BOURJOLLY et Jean René LOCHARD en arrivent aux mains. La séance est suspendue. La Loi passe à la séance suivante avant d'être transmise au Sénat. Une Commission Sénatoriale devant analyser le projet est montée. Elle passe au crible toutes les nouvelles propositions d'imposition et les différentes nouveautés insérées dans ledit projet. Le 24 septembre 2013, le Sénat vote le budget en des termes différents de la *Chambre des Députés*.

L'Exécutif ne rate pas une occasion pour sous-entendre que c'est la faute du Parlement si le pays n'est pas doté d'une nouvelle Loi de Finances.

III. La Police Nationale d'Haïti (PNH)

Au cours de la période couverte par ce rapport, la PNH a réalisé plusieurs interventions, a démantelé partiellement ou totalement des gangs armés, tel le *Gang Galil* en février 2014. La PNH a aussi déjoué des plans d'enlèvement et de séquestration, a procédé à la libération de plusieurs retenus captifs par leurs ravisseurs.

1. Interventions policières

L'institution policière a travaillé sur au moins *cent treize* (113) cas de véhicules volés, *deux cent cinquante trois* (253) cas de vol de motocyclettes, *soixante sept* (67) cas de trafic illicite de stupéfiants. Elle a procédé à l'arrestation d'au moins *huit cent soixante dix neuf* (879) personnes dont, *vingt-sept* (27) pour enlèvement, *soixante et un* (61) pour trafic illicite de stupéfiants, *quatre-vingt quatre* (84) pour viol, etc. Plusieurs armes à feu ainsi que des munitions sont également saisies par la force de police.

2. Travail de l'Inspection Générale de la Police Judiciaire (IGPNH)

Au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY, les *six* (6) divisions de l'*Inspection Générale de la PNH* ont traité *trois cent quarante-trois* (343) dossiers. Parmi ces dossiers, *deux cent dix-neuf* (219) concernent des cas d'atteinte aux droits de la personne humaine.

	Droits Humains	Affaires Pénitentiaires	Affaires judiciaires	Finances et techniques	Etudes, Analyses, Statistiques et Informatique
Dossiers traités	87	36	45	109	65

Voici quelques détails relatifs aux dossiers traités :

	Droits Humains	Affaires Pénitentiaires	Affaires judiciaires	Finances et techniques	Unités Spécialisées	Etudes, Analyses, Statistiques et Informatique	Total
Abus d'autorité	1	1	1	-	-	-	3
Homicides	6	2	-	-	-	-	8
Pertes d'armes	-	-	-	-	53	-	53
Violences agressions physiques	40	12	8	-	4	-	64
Viol, harcèlement	1	2	3	-	-	-	6
Brutalités	3	-	-	-	-	-	3
Evasions	1	15	-	-	-	-	16
Destruction de documents	-	2	-	-	-	-	2
Libération illégale		2	-	-	-	-	2
Menaces de mort	9	2	11	-	-	-	22
Blessures par balles	-	-	7	-	-	-	7
Corruption	1	1	1	-	1	-	4
Enlèvement	1	-	-	-	-	-	1
Créances d'aliment	-	-	-	63	-	-	63
Inspections	-	-	-	-	-	20	20
Enquête	-	-	-	-	-	27	27

Au total, au cours de cette année, l'Inspection Générale de la PNH a fait *trois cent vingt quatre* (324) recommandations dont :

- *Quarante sept* (47) propositions de mise en disponibilité
- *Quatre vingt un* (81) ordres de suspension, transfert et lettres de blâme
- *Vingt quatre* (24) ordres de révocation
- *Huit* (8) acheminements de dossiers à l'appareil judiciaire pour les suites de droit
- *Vingt-six* (26) acheminements de dossiers à la *Direction Centrale de la Police Judiciaire* (DCPJ) pour enquêtes approfondies
- *Quatorze* (14) ordres de rétention de chèques
- *Vingt neuf* (29) mesures conservatoires
- *Deux* (2) mesures d'isolement

Voici *deux* (2) autres exemples de recommandations faites à l'encontre d'agents de la PNH :

- L'Inspection Générale de la PNH a recommandé au Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, le renvoi du Commissaire de police Varnel LACROIX pour mauvaise conduite. Cette recommandation est faite non pas en raison de l'implication de Varnel LACROIX dans le meurtre de Serge DEMOSTHENE mais en raison du fait qu'il a été arrêté à *Léogane*, le 14 septembre 2013 en compagnie de *deux* (2) individus recherchés respectivement pour enlèvement suivi de séquestration contre rançon et pour trafic illicite de stupéfiants.
- Le 19 juin 2013, l'agent de la PNH Olgaire FRANÇOIS, A₄ issu de la 7^{ème} promotion, est arrêté à *Pétion-ville*, à bord de son véhicule, pour son implication présumée dans le trafic de stupéfiants. Il faisait l'objet d'un mandat international.

3. Interventions brutales de la PNH lors des Manifestations

Au cours de l'année 2013 - 2014, la PNH est impliquée dans plusieurs cas de brutalités policières lors des manifestations antigouvernementales.

1. Le 16 juillet 2013, à *l'Estère*, dans le département de *l'Artibonite*, ville d'origine du Magistrat Jean Serge JOSEPH, une manifestation est réalisée par des membres de la population pour protester contre le décès, dans des conditions suspectes, du Magistrat susmentionné. Les agents de la PNH sont intervenus avec une grande brutalité, causant le décès d'une personne, dénommée Rolcy AMETUS et blessant grièvement plusieurs autres.
2. Le 14 août 2013, une manifestation est tenue au *Cap-Haïtien* pour protester contre les dérives du pouvoir en place, la cherté de la vie, le chômage, l'insécurité. Les agents de la PNH sont intervenus brutalement pour réprimer la manifestation.
3. Le 30 septembre 2013, une manifestation est organisée à *Port-au-Prince* en vue de commémorer l'anniversaire du coup d'état du 30 septembre 1991. Des agents de la PNH sont intervenus avec brutalité et ont lancé des tubes de gaz lacrymogène à profusion sur les manifestants.
4. Le 25 octobre 2013, devant les locaux de la *Radio Télévision Caraïbes*, un sit-in est organisé par des membres d'organisations de droits humains en solidarité avec le journaliste Jean Monard METELLUS. Des agents sont intervenus et ont lancé des tubes de gaz lacrymogène.
5. Le 7 novembre 2013, une nouvelle manifestation est réalisée à *Port-au-Prince* pour exiger la démission du Président Michel Joseph MARTELLY. Les manifestants ne peuvent pas se rendre devant le *Palais National*. Arrivés aux abords du Palais, ils sont dispersés à coups de gaz lacrymogène.

6. Le 18 novembre 2013, au *Cap-Haïtien*, une manifestation antigouvernementale est annoncée par des membres de la population. Des agents se sont postés au lieu de rassemblement et ont tué dans l'œuf la manifestation, à coups de bonbonnes de gaz lacrymogène et de tirs alimentés d'armes automatiques.
7. Le 18 novembre 2013, lors d'un mouvement de protestation réalisé par des étudiants, les agents de la PNH lancent sur la cour de la *Faculté d'Ethnologie*, un tube de gaz lacrymogène. Ronel DESIR étudiant à ladite Faculté et à l'*Ecole Normale Supérieure* perd sa main droite.
8. Les 18, 19 et 20 novembre 2013, un mouvement est organisé pour protester contre l'ordonnance de clôture du 16 novembre 2013 de la Juge d'Instruction, Immacula Janice BAZILE dans laquelle elle ordonne la libération de *quatre* (4) des présumés kidnappeurs de Jorym Sam ETIENNE, savoir Ludmilla OCCIDENT, Aliana NONCENT, Pierre DONALD et Saintus PHILIPPE. Les agents de la PNH sont intervenus avec férocité et ont lancé des tubes de gaz lacrymogène pour disperser la population.

4. Interventions brutales de la PNH et attaques contre la Presse

Au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY, plusieurs cas d'attaques contre la presse sont répertoriés. En voici quelques exemples :

1. Le 17 mai 2013, le journaliste de *Radio Kiskeya* Pierre Richard ALEXANDRE, basé à *Saint Marc*, est blessé par balles. Il est conduit d'urgence à l'hôpital où il meurt des suites de ses blessures, dans la nuit du 19 au 20 mai 2013.
2. Le 4 juin 2013, lors de la convocation du Premier Ministre Laurent Salvador LAMOTHE par devant le *Sénat de la République*, des journalistes accrédités au Parlement Haïtien dont Féguens Canez PAUL de *Télé Star* sont agressés par des agents de sécurité du Parlement.
3. Le 13 septembre 2013 le Doyen Raymond JEAN MICHEL rend une ordonnance exigeant la journaliste de *Radio Kiskeya* Liliane PIERRE-PAUL à remettre au Magistrat Lamarre BELIZAIRE, la résolution du Barreau de *Port-au-Prince*, prise à l'encontre de Me Lamarre BELIZAIRE et le sanctionnant pour *dix* (10) ans, à partir de la fin de son mandat à titre de Juge et Juge d'Instruction.
4. Le 25 septembre 2013, au *Lycée National de Mirebalais*, trois (3) journalistes, Rodrigue TIRO de *Radio Caraïbes*, Rémy JOSEPH de *Radio Métropole* et Mazarin ROBENSON de *Radio Télé Lumière* sont agressés par des agents de sécurité de la Première Dame.
5. Le 26 septembre 2013, au cours de l'émission *Puissant Tropical Grands Débats* qui passe sur les ondes de *Radio Puissance F M*, de 7 heures à 9 heures du soir, le

vice-délégué Frédéric OCCEANT, après avoir banalisé l'incident du 25 septembre 2013, affirme que les journalistes qui sont agressés par les agents de sécurité de la Première Dame sont ceux-là même qui œuvrent à la déstabilisation du pouvoir en place.

6. Le 1^{er} octobre 2013, à *Port-au-Prince*, deux (2) policiers affectés à la sécurité rapprochée du Président de la République agressent le journaliste Rodrigue LALANE de *Radio Télévision Kiskeya*, lors d'une distribution de kits scolaires à l'*Ecole Nationale République des Etats-Unis*.
7. Le 7 octobre 2013, à *Port-au-Prince*, sept (7) journalistes sont chassés par des agents de sécurité de Joseph Michel MARTELLY à l'occasion de la reprise des travaux judiciaires à l'*Ecole Nationale de la Magistrature*. Ces journalistes travaillent pour *Radio Vision 2000*, *Caraïbes FM*, *Métropole*, *Radio Timoun*, *RCH 2000*.
8. Le 7 novembre 2013, Lesly DORCIN, un journaliste de *Radio Signal FM* est agressé par un agent de la PNH parce qu'il venait de prendre l'agent en photo alors que ce dernier procédait brutalement à l'arrestation d'une personne.
9. Le 11 novembre 2013, à *Jacmel*, des agents de sécurité du Président Michel Joseph MARTELLY brutalisent des journalistes et endommagent leurs motocyclettes.
10. Le 15 mars 2014, dans la localité *Calbassier*, première section de *Miragoane*, le Médecin, Evans Evariste est brutalisé par des agents de l'*Unité Sécurité Générale du Palais National* (USGPN).
11. Le 20 mars 2014, à *Miragoane*, Mac Kenlove BIEN-AIME, âgé de *dix-neuf* (19) ans, meurt après avoir inhalé du gaz lacrymogène, lancé à profusion par des agents de la PNH lors d'une manifestation organisée par des membres de la communauté pour réclamer de l'eau potable.
12. Le 4 avril 2014 Fritz Gérald CIVIL est tué lors d'un mouvement de protestation contre la décision du Directeur de la Douane Jean Erick EUSTACHE de *Miragoane* de ne plus assister des individus de la commune. *Trois* (3) agents de la PNH, savoir, Johnson MISSILE, alias Izolan, Carlo LAMOUR et Joël BADETTE alias Chalè sont convoqués au Parquet près le Tribunal de Première Instance de *Miragoane* pour fournir des informations sur les circonstances de la mort de la victime. Ils ne se sont jamais présentés.

IV. Situation sécuritaire du pays

La situation sécuritaire, au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY est précaire. Si des efforts sont consentis pour une amélioration de la situation,

des cas spectaculaires d'enlèvement suivis de séquestration contre rançon, d'assassinat, de vol continuent d'être enregistrés.

De plus, des membres de la population font souvent état de tirs nourris, entendus dans plusieurs villes du pays. Des commerçants, pris de peur, sollicitent l'intervention de la PNH dans leurs zones respectives en raison de la présence d'individus à l'allure suspecte, armés et non identifiés sillonnant les rues où se trouvent leurs entreprises commerciales.

Par ailleurs, dans le golfe de *la Gonâve*, des individus armés non identifiés s'attaquent à des voiliers de commerce, emportent les moteurs de ces voiliers, les marchandises et l'argent des commerçants souvent blessés lors de ces opérations de pirate.

1. Cas des personnes tuées

De mai 2013 à février 2014, au moins *cinq cent quatre* (504) personnes sont décédées par balles, *soixante dix-sept* (77) à l'arme blanche. *Soixante dix-huit* (78) individus, présentés comme des voleurs, sont tués par lapidation.

Voici quelques exemples de cas d'insécurité enregistrés au cours de l'année 2013.

1. Dans la nuit du 15 au 16 mai 2013, Hugens JEAN-LOUIS, employé du *Palais National* reçoit *quatre* (4) balles dont *deux* (2) à la tête, alors qu'il se trouvait dans sa résidence privée.
2. Le 17 mai 2013, une attaque est perpétrée dans une entreprise située au *Marché Salomon*. Au cours de l'attaque, des individus armés, non identifiés emportent la caisse de l'entreprise et repartent après avoir tiré sur la propriétaire. Cette dernière est emmenée d'urgence à l'*Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti* (HUEH) où elle succombe à ses blessures, après l'opération d'extraction de la balle.
3. Le 17 mai 2013, un agent II de l'*Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre* (UDMO), Jean René ESPÉRANCE, issu de la *quatorzième* promotion est tué par balles à *Wharf de Jérémie*.
4. Le 21 mai 2013, à la *Rue Macajoux*, au centre-ville de *Port-au-Prince*, le policier John CANGA, est abattu par des individus armés. Dans les échanges de tirs qui précèdent sa mort, le policier tue *deux* (2) de ses agresseurs.
5. Le 30 mai 2013, à *Delmas 33*, non loin de la *Télévision Nationale d'Haïti* (TNH), un (1) cambiste est tué par balles.
6. Le 2 juin 2013, à *Delmas 34*, Jerry DORLÉANS qui fêtait son anniversaire de naissance, est tué par balle.

7. Le 3 juin 2013, le corps d'un homme est découvert sur le littoral des *Gonaïves*, *Rue Anténor FIRMIN*, *Zone Bambino*.
8. Dans la nuit du 14 au 15 juin 2013, au *Bel-Air*, une (1) personne est morte et *deux* (2) autres blessées par balles, tirées par des agents de la PNH.
9. Le 21 juin 2013, à *Baptiste*, le policier Jacques SENOBLE, un agent de la PNH affecté au Sous-Commissariat de *Baptiste*, dans le département du Centre, appréhende Gilbert JEAN CHARLES pour ensuite l'exécuter. Le 21 juin 2013, en signe de protestation, des membres de la population investissent les locaux du Commissariat de *Baptiste* et les saccagent.
10. Le 13 juillet 2013, *deux* (2) jeunes hommes qui se trouvaient à l'angle des Rues *Cameau et Capois* sont assassinés par des individus armés, non identifiés et montés à bord d'une motocyclette.
11. Le 15 juillet 2013, un bus de la *Capital Coach Line* est attaqué par des individus non identifiés sur la *Route Nationale #2*, zone *Fauché*.
12. Le 16 juillet 2013, un camion transportant de marchandises est attaqué à *Passe-Reine*, zone *Morne La Coupe*, par des bandits armés non identifiés
13. Le 19 juillet 2013, à *Route Frères*, une altercation a lieu entre *deux* (2) chauffeurs. L'un (1) d'entre eux, monté à bord d'un pick-up tire *une* (1) balle qui atteint une femme qui en est morte sur le champ. De plus, *trois* (3) véhicules sont incendiés.
14. Le 24 juillet 2013, les corps de *six* (6) personnes sont retrouvés à *Pérédo*, département du Sud-est, amputés de leurs membres.
15. Le 10 août 2013, à *Lalue*, des individus armés non identifiés tuent par balles Hans Guerlin DOSSOUS, un homme âgé de *quarante-sept* (47) ans. Il se trouvait non loin de sa résidence.
16. Le 12 août 2013, au *Carrefour de l'Aéroport*, un (1) jeune homme est tué par balle. Il avait en sa possession une arme à feu de calibre 9 millimètres. Il est présenté comme étant un bandit.
17. Le 24 août 2013, à Côte-Plage 18, *Route de Carrefour*, Esaïe PIERRE FILS, Agent I, issu de la 22^{ème} promotion de la *Police Nationale D'Haïti* (PNH) est abattu par balles par *trois* (3) hommes armés circulant à motocyclette.
18. Le 24 août 2013, à *Mariani*, un conflit terrien est ouvert. *Trois* (3) membres d'une même famille, impliqués dans ce conflit sont retrouvés morts. Il s'agit de *deux* (2) frères et d'un cousin. Ils se nomment respectivement Ernst PETIT-HOMME, *trente-cinq* (35) ans,

Lesly PETIT-HOMME, *trente trois* (33) ans, et leur cousin Paul Dady PETIT-HOMME, *trente-deux* (32) ans. Leurs corps sont mutilés à coups de machette.

19. Le 16 septembre 2013, à l'angle des *Rues Légitime et Romain*, bloc *Rue Capois* un homme non identifié qui venait d'effectuer une transaction bancaire, est attaqué, par des individus armés non identifiés, circulant à bord d'une motocyclette. Au moment de cette attaque, *trois* (3) personnes sont blessées par balles.
20. Le 17 septembre 2013, le corps de Bigen SAINT-FLEUR, un enfant âgé de *onze* (11) ans est retrouvé sans vie, avec une balle à la tête dans un hôtel situé à *Biennac 22*.
21. Le 24 septembre 2013, à l'Avenue Christophe, *Port-au-Prince*, non loin de l'INAGHEI, *deux* (2) individus atteints de plusieurs projectiles à la tête et au visage, perdent la vie, lors d'échanges de tirs avec des agents de la PNH.
22. Le 26 août 2013, à *Fontamara 27*, route de *Carrefour*, Marc Helder RAMPONNEAU, censeur du *Lycée Toussaint Louverture*, est assassiné par *trois* (3) individus armés montés à bord d'une motocyclette.
23. Le 2 octobre 2013, le corps mutilé et sans vie d'un jeune homme est retrouvé non loin du Commissariat de *Grand Ravine à Martissant*.
24. Le 18 octobre 2013, à *Tabarre*, Pierre SAINCAL, responsable de la pompe à essence Total, située à *Drouillard*, est criblé de balles par des individus non identifiés. Il est mort sous le coup. Wilson JEAN qui l'accompagnait est gravement touché au pied.
25. Le 30 octobre 2013, à *Diquini*, le corps mutilé d'un jeune homme est retrouvé.
26. Le 4 novembre 2013, un agent de sécurité du Sénateur John Joël JOSEPH, Garry LAUELLE, reçoit plusieurs balles à la tête, ce, non loin de sa résidence, dans le quartier du *Fort National*.
27. Le 27 novembre 2013, à *Tête de l'Eau*, commune de *Pétion-ville*, l'Ingénieur Hervé B. DEJEAN est assassiné dans sa résidence. Sa femme reçoit un projectile à la main.
28. Le 4 décembre 2013, à *Petite Rivière de l'Artibonite*, un homme est lynché par la population. Marin, organisateurs de voyages clandestins, il est accusé d'être responsable du naufrage survenu le 25 novembre 2013, non loin de la *Côte des Bahamas* au cours duquel *douze* (12) des *treize* (13) personnes originaires de *Ségur*, communauté de *Petite Rivière de l'Artibonite*, ont perdu la vie alors qu'ils tentaient vraisemblablement de se rendre clandestinement aux *Bahamas*.
29. Le 7 décembre 2013, à *Morne Lacrête*, *Gros Morne*, département de l'Artibonite, *trois* (3) individus armés ont ouvert le feu sur la voiture pilotée par Jodler SAINT VICTOR, âgé

de *vingt et un* (21) ans. Il est atteint de plusieurs projectiles. Il meurt à l'*Hôpital Bon Secours des Gonaïves* où il est emmené d'urgence.

30. Le 17 décembre 2013, dans la localité *Madrin / Savane désolée*, aux Gonaïves, département de l'Artibonite, une personne est tuée par balles et une autre, grièvement blessée par des individus armés alors qu'ils revenaient de *Port-au-Prince*.
31. Le 20 décembre 2013, à Morne à Cabris, commune de la *Croix des Bouquets*, les corps sans vie de *deux* (2) garçons sont découverts.
32. Le 8 février 2014, le Coordonnateur Général de la *Plate-forme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains* (POHDH) Daniel DORSINVIL et son épouse, Girdly LARECHE DORSINVIL sont assassinés à la *Rue Bois Patate, Port-au-Prince*.
33. Le 7 avril 2014, les corps de *quatre* (4) personnes dont une mère, ses *deux* (2) enfants âgés respectivement de *quatorze* (14) et *cinq* (5) ans ainsi que celui du gardien sont découverts dans une maison vraisemblablement abandonnée dans la commune de *Carrefour*.

2. Cas de détenus décédés en prison

Au cours de la période allant de janvier à décembre 2013, *quarante-deux* (42) détenus perdent la vie en prison.

3. Cas de viol et de tentatives de viol enregistrés

Au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY, au moins, *cent quarante huit* (148) personnes sont victimes de violences sexuelles dont *quatre vingt onze* (91) recensés par l'institution policière. Parmi les victimes, on retrouve *vingt-trois* (23) mineurs.

4. Cas d'Enlèvement

Des cas d'enlèvements spectaculaires ont été enregistrés au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY. Pour sa part, la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) a recensé au moins *vingt-quatre* (24) cas d'enlèvement pour lesquels la PNH a procédé à l'arrestation de *vingt-sept* (27) individus. En voici quelques cas :

1. Dans la nuit du lundi 13 au mardi 14 mai 2013, *deux* (2) individus, dont un adolescent de *seize* (16) ans ont emmené de force une jeune fille dans une maison inhabitée située à *Mon Repos 40*, commune de *Carrefour*. Ils l'ont violée.
2. Dans la nuit du 14 au 15 mai 2013, à *Mirebalais*, département du Centre, Marie B. MILORD est enlevée par des individus armés. Ses ravisseurs réclament la somme de

deux cent cinquante mille (250.000) gourdes contre sa libération. La victime est libérée suite à une intervention policière, en date du 18 mai 2013.

3. Le 16 mai 2013, Madame Josué CHARLES, professeur et Harry EDMOND, employé de la *Banque de la République d'Haïti* (BRH) sont enlevés à *Lillavois 38* par des individus armés qui circulaient à bord d'un véhicule de marque *Hyundai Tucson*, de couleur grise. Le véhicule n'avait pas de plaque d'immatriculation.
4. Le 30 mai 2013, l'ancien colonel des *Forces Armées d'Haïti* (FAD'H) Irving MÉHU, est enlevé par des individus armés. Il est libéré le 2 juin 2013 suite à une intervention d'agents de la PNH.
5. Le 22 novembre 2013, le Pasteur Simon SERLEUS est enlevé à *Pernier, Route de Frères*. Il a été séquestré et est assassiné.
6. Le lundi 17 février 2014, Sami EL AZZI est enlevé à la rue Jean Philippe, *Tabarre 36* alors qu'il revenait du travail.

5. Cas d'accidents de la circulation

A côté des cas d'assassinat, de vol et de viol, d'enlèvement suivi de séquestration contre rançon, le pays connaît une augmentation des accidents de la circulation. Les cas sont alarmants. En raison de cela, les autorités de la *Direction de la Police Routière* décrètent obligatoire, le port de la ceinture de sécurité. De plus, le 8 juillet 2013, le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique prend une circulaire dans laquelle il exige que les motocyclistes portent le casque.

Toutefois, malgré ces mesures, *cent treize* (113) personnes perdent la vie dans des accidents de la route pour la période couverte par ce rapport, dont *onze* (11) agents de la PNH. En voici *dix-neuf* (19) exemples retraçant à eux seulement plus de *trente-huit* (38) cas de décès:

1. Le 3 mai 2013, un accident est survenu à *Malfety, Route Nationale # 6*, non loin de *Fort-Liberté*, département du Nord-est. *Quatre* (4) personnes perdent la vie et environ *dix* (10) autres sont blessées.
2. Le 13 mai 2013, à *Fontamara 29*, une femme et son fils sont heurtés par un bus de transport public.
3. Le 16 mai 2013, à *Pèlerin*, un autobus transportant des écoliers, revenant de *Kenscoff*, percute un mur. Une écolière est morte dans l'accident et plusieurs autres écoliers sont blessés.
4. Le 21 mai 2013, à *Canapé-vert*, un pick-up de couleur rouge dont les freins ont vraisemblablement lâché et une motocyclette à bord de laquelle étaient montées *trois* (3)

personnes, sont impliqués dans un accident de la circulation. Les personnes montées à bord de la motocyclette sont blessées.

5. Le 25 mai 2013, sur la route des Rails, commune de *Carrefour*, un accident de la circulation occasionne le décès de *trois* (3) personnes, dont *un* (1) enfant de *deux* (2) ans. *Cinq* (5) autres personnes sont blessées.
6. Le 14 juin 2013, à *Christ-Roi*, *cinq* (5) personnes sont mortes et environ *dix* (10) autres sont gravement blessées lors d'un accident de la circulation.
7. Le 23 juillet 2013, à *Route Frères*, un accident de la circulation est survenu. *Une* (1) personne est blessée.
8. Le 23 juillet 2013, à *Mariani*, route nationale # 2, *six* (6) personnes sont mortes et *vingt* (20) autres blessées dans un accident de la route.
9. Le 30 juillet 2013, sur la route de *Delmas*, un accident de la circulation est survenu. *Trois* (3) personnes sont tuées et *quinze* (15) autres, blessées.
10. Le 20 août 2013, à *Cabaret*, *cinq* (5) personnes sont mortes et *neuf* (9) autres gravement blessées dans un accident de la circulation.
11. Le 20 août 2013, sur la route nationale # 1, une personne est morte et *trois* (3) autres sont blessées dans un accident de la route.
12. Le 21 août 2013, aux *Gonaïves*, dans un accident de la circulation, *une* (1) personne est morte.
13. Le 26 août 2013, à Mandrin, première section *Pont-Tamarin / Gonaïves*, un accident cause la mort d'un homme, Morélien SAINT-LOUIS, Pasteur, âgé de *cinquante-quatre* (54) ans.
14. Le 10 septembre 2013, au *Portail Saint Joseph*, un accident est survenu au cours duquel *deux* (2) personnes sont mortes et *cinq* (5) autres sont blessées.
15. Le 5 octobre 2013, à *Cavillon*, plusieurs enfants perdent la vie dans un accident de circulation.
16. Le 10 octobre 2013, à *Delmas 33*, *deux* (2) personnes sont mortes dans un accident de circulation.
17. Le 9 novembre 2013, à *Roseaux*, département de la *Grand'Anse*, *quatre* (4) personnes sont mortes et *trente-cinq* (35) autres sont blessées lors d'un accident de la route.

18. Le 23 décembre 2013, lors d'un accident de la circulation survenu à la *Croix des Missions*, sur la *Route Nationale # 1*, un motocycliste est tué.

19. Le 25 juin 2013, un avion s'est écrasé à *Jérémie*. Deux (2) personnes sont mortes.

6. Cas d'électrocution et d'incendie

Au cours de la période couverte par ce rapport, le RNDDH a aussi recensé *trois* (3) cas d'électrocution et *six* (6) cas d'incendie.

- Le 20 mai 2013, à *Cocherelle*, une (1) femme, Sheila ZEPHIRIN meurt électrocutée.
- Le 17 août 2013, à *Rue Daut, Carrefour-Feuilles*, tout près de l'*Hôpital Sanatorium*, deux (2) personnes meurent électrocutées.
- Le 21 septembre 2013, à *Ti Sous, Carrefour*, un enfant meurt électrocuté.
- Le 20 mai 2013, lors d'un incendie déclaré à l'*Hôtel Montana*, quatre (4) personnes sont grièvement blessées.
- Le 4 juin 2013, à la Rue Acacia, un incendie dévastateur a eu lieu. Plusieurs maisons sont consumées.
- Le 23 juillet 2014, un incendie éclate au camp *Boliman Brandt*, localisé entre Delmas 2 et Delmas 4.
- Le 15 septembre 2013, à *Montrouis*, un jeune homme de *dix-huit* (18) ans, Frédéric MARCUS est tué par balles. En représailles, des membres de la population ont investi le Sous-Commissariat de *Montrouis*, l'ont pillé avant de l'incendier.
- Le 27 novembre 2013, à Pivert, la maison de Dutesse EXINORD est incendiée. Ce dernier est blessé.
- Le 3 décembre 2013, à Bois de Chêne, *Limbé*, un incendie est déclaré dans une des usines de production d'asphalte et de matériaux de construction de *Vorbes et Fils*. Une (1) personne est morte et une (1) autre est blessée.

7. Cas d'Affrontement

Au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY, plusieurs affrontements entre bandes rivales sont enregistrés. Les pertes en vies humaines ainsi que les cas de personnes blessées alors enregistrés sont énormes. Les cas d'affrontement entre policiers et étudiants sont aussi multiples. En voici quelques exemples :

- Le 3 mai 2013, à *Cité Soleil*, trois (3) personnes sont mortes et six (6) autres sont blessées par balles.
- Au cours du week-end allant du 29 au 30 juin 2013, à *Cité Soleil*, au moins quatre (4) personnes perdent la vie, cinq (5) personnes sont blessées par balles et plusieurs maisons sont incendiées.
- Le 16 juillet 2013, lors d'un affrontement entre les étudiants de l'*Institut des Hautes Etudes Commerciales et Economiques* (IHECE) et des agents de la PNH, cinq (5) étudiants perdent connaissance alors que plusieurs autres sont blessés. Un étudiant est appréhendé par la PNH.
- Le 7 août 2013, à *Jacmel*, au cours d'un affrontement entre des agents de la PNH et des étudiants de la *Faculté de Droit de Jacmel* réclamant le départ du Conseil d'Administration, deux (2) étudiants sont arrêtés.
- Le 9 août 2013, Blendy CHÉRY est tué par des agents de la PNH.
- Le 9 août 2013, un jeune homme a reçu un coup de pierre au visage. Cette pierre a été lancée par Jean Daniel RÉJOUIS. Le jeune homme est mort à l'Hôpital de *Petite Rivière des Nippes*.
- Le 3 septembre 2013, à *Petit-Goave*, lors d'un affrontement avec des bandits armés, l'agent de la PNH Jean Roody CHERY est blessé.
- Le 4 novembre 2013, au Champs de Mars, cinq (5) agents de la PNH affectés au *Corps d'Intervention pour le Maintien de l'Ordre* (CIMO) sont blessés après avoir reçu plusieurs coups de pierre.

8. Cas de Policiers frappés par l'insécurité

Ils sont nombreux les policiers qui, au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY, sont aussi frappés par l'insécurité qui sévit en Haïti. En effet, au cours de la période, au moins dix-huit (18) policiers sont décédés, vingt-huit (28) sont blessés par balles. Voici la liste des policiers tués de janvier 2013 à mai 2014.

#	Date	Nom	Prénom	Grade
1.	27 janvier 2013	Damus	Samuel	A3
2.	31 janvier 2013	Lafortune	Berthony	A2
3.	4 février 2013	Jean Jacques	Pierre Jonathan	IM
4.	26 février 2013	Joseph	Ivens André	A2
5.	3 avril 2013	Dorcelon	Rodrigue	A4
6.	6 avril 2013	Canga	Robert	A4
7.	2 mai 2013	Caillot	Hertz Jean Richard	A2

8.	17 mai 2013	Espérance	Jean René	A3
9.	21 mai 2013	Canga	John Kennedy	A3
10.	24 août 2013	Pierre-Fils	Esaïe	A1
11.	7 septembre 2013	Galumette	Gudson	A1
12.	12 septembre 2013	Rozinsca	Rosemond	A1
13.	5 décembre 2013	Célissaint	Hector	A4
14.	14 décembre 2013	Jean François	Emmanuel Jean Michel	A4
15.	27 janvier 2014	Jean Baptiste	Jean Louis	A2
16.	17 février 2014	Nicolas	Sadrac	A2
17.	5 mai 2014	Vilsaint	Emmanuel	-
18.	7 mai 2014	Joseph	Bockley	A2

V. Fonctionnement de l'Appareil judiciaire au cours de la période couverte par le rapport

Le 7 octobre 2013, la nouvelle année judiciaire a démarré. Selon le bilan de l'année précédente plusieurs audiences correctionnelles et criminelles, notamment, ont été réalisées.

1. Bilan des Assises criminelles avec et sans assistance de jury

Au cours de l'année judiciaire 2012 - 2013, l'appareil judiciaire haïtien a réalisé plusieurs séances d'assises criminelles avec et sans assistance de jury dans les *dix-huit* (18) juridictions du pays.

Sur *cinq cent soixante dix-sept* (577) cas planifiés, *quatre cent quatre vingt-douze* (492), soit 85 % des cas prévus sont effectivement entendus. *Quatre vingt cinq* (85) autres sont renvoyés. Au moins *neuf cent quatre vingt douze* (992) personnes devaient être jugées. Parmi elles, *sept cent soixante onze* (771), soit 78 % sont effectivement jugées dont *quatre cent quatre vingt cinq* (485) sont condamnées, *deux cent quatre vingt six* (286) sont libérées et *deux cent vingt et un* (221) autres sont retournées en prison.

Dès la réouverture de l'année judiciaire en octobre 2013, plusieurs juridictions tiennent des audiences criminelles avec et sans assistance de jury. Il s'agit des juridictions de *Jérémie*, de *Port-au-Prince*, de *Petit-Goave*, de la *Croix des Bouquets*, etc. Au cours de ces audiences, plusieurs personnes sont jugées pour violences sexuelles, assassinat, association de malfaiteurs, etc.

2. Remarques sur certains cas observés au cours des assises criminelles

Dans le cadre de la réalisation des audiences criminelles avec et sans assistance de jury, le RNDDH et ses structures régionalisées ont relevé plusieurs remarques qu'il convient ici de citer

- 1) Banalisation des cas de viol sur mineures par les avocats de la défense
- 2) Non Représentation des pièces à conviction
- 3) Rédaction tardive des actes d'accusation
- 4) Renvoi des cas
- 5) Banalisation de la défense

3. Répression des crimes sexuels

Entre décembre 2012 et août 2013, les autorités judiciaires ont jugé et condamné des individus pour des crimes sexuels. En effet, l'appareil judiciaire a prononcé des peines de prison allant jusqu'à perpétuité, à l'encontre d'au moins *cinquante et un* (51) délinquants sexuels.

	Date	Juridiction	Accusé	Verdict
1.	19 décembre 2012	Anse à veau	Sel'Homme Louissaint	15 ans
2.	19 décembre 2012	Gonaïves	Lexis Cilius	8 ans
3.	18 janvier 2013	Gonaïves	ETIENNE Castany	2 ans
4.	31 janvier 2013	Miragoane	Benel Boumba	6 ans
5.	5 février 2013	Fort-Liberté	Claude Chéry	15 ans
6.	19 février 2013	Cayes	Obsente Fils-Aimé	15 ans
7.	19 février 2013	Cayes	Raoul Colagène	15 ans
8.	26 mars 2013	Hinche	Luckenson Joseph	15 ans
9.	27 mars 2013	Hinche	Thermidor Junior	1 an
10.	28 mars 2013	Hinche	Jules Loucette	15 ans
11.	11 avril 2013	Jacmel	Johnny Hyppolite	3 ans
12.	11 avril 2013	Jacmel	James Berly Hyppolite	3 ans
13.	11 avril 2013	Mirebalais	Rosier Menès	6 ans
14.	12 avril 2013	Jacmel	Charles Jean Mary	7 ans
15.	16 avril 2013	Jacmel	Oscane Saint Germain	15 ans
16.	19 avril 2013	Jacmel	Jean Louis Rodolph	10 ans
17.	22 avril 2013	Jacmel	Jean Gasnet	Contumace
18.	24 avril 2013	Jacmel	Clément Fabre	7 ans
19.	19 juin 2013	Fort-Liberté	Augustin Jery	10 ans
20.	20 juin 2013	Fort-Liberté	Wilfrid Bazile dit Wilfrido	13 ans et 2 mois
21.	3 juillet 2013	Fort-Liberté	Désir Fritznel	7 ans
22.	5 juillet 2013	Jérémie	Jameson Trezil	10 ans
23.	8 juillet 2013	Port-au-Prince	Célestin Marc Antoine	15 ans
24.	8 juillet 2013	Port-au-Prince	Maitre Samuel	15 ans
25.	8 juillet 2013	Fort-Liberté	Renan Jonas	Perpétuité

26.	9 juillet 2013	Port-au-Prince	Fritz Jean	15 ans
27.	10 juillet 2013	Fort-Liberté	Saint Louis Samuel	7 ans
28.	15 juillet 2013	Miragoane	Célestin Dinaider	10 ans
29.	15 juillet 2013	Saint Marc	Jacques Louis	15 ans
30.	15 juillet 2013	Fort-Liberté	Anselmo Eumé	3 ans
31.	19 juillet 2013	Fort-Liberté	Jean Luc Pierre	3 ans
32.	19 juillet 2013	Fort-Liberté	Yvelie Pierre	3 ans
33.	19 juillet 2013	Petit-Goave	Joseph Exant	3 ans
34.	25 juillet 2013	Croix des Bouquets	Atilus Lenor	5 ans
35.	26 juillet 2013	Miragoane	Roland Possible	3 ans
36.	29 juillet 2013	Petit-Goave	Jean Louis Ifernier	15 ans
37.	6 août 2013	Port-au-Prince	Wesner Brutus	15 ans
38.	7 août 2013	Port-au-Prince	Meus Willyo	15 ans
39.	8 août 2013	Port-au-Prince	Antoine Wilber	15 ans
40.	8 août 2013	Port-au-Prince	Jeanty Marcel	7 ans
41.	8 août 2013	Port-au-Prince	Jean Simon Yonel	perpétuité
42.	8 août 2013	Port-au-Prince	Saintilien Erilien	perpétuité
43.	9 août 2013	Port-au-Prince	Clerveau Acheler	10 ans
44.	12 août 2013	Port-au-Prince	Wesner Surpré	10 ans
45.	12 août 2013	Port-au-Prince	Jean Louis Sténio	15 ans
46.	13 août 2013	Port-au-Prince	Jean Fernel Leconte	15 ans
47.	13 août 2013	Port-au-Prince	Cherestal André	15 ans
48.	14 août 2013	Port-au-Prince	Joseph Joël	7 ans
49.	16 août 2013	Port-au-Prince	Damus Goerges Alexandre	10 ans
50.	16 août 2013	Port-au-Prince	Lafortune Patrick	5 ans
51.	20 août 2013	Port-au-Prince	Menard Luckenson	3 ans

Parallèlement, plusieurs dossiers brûlants¹ ont été traités au cours de la période couverte par ce rapport. Parmi eux, on peut citer :

- 1) Le Dossier de Clifford BRANDT - *Juridiction de Port-au-Prince*
- 2) Le Dossier du policier Walky CALIXTE - *Juridiction de Port-au-Prince*
- 3) Le Dossier de Alton CLENORD - *Juridiction de Saint-Marc*
- 4) La Comparution de Jean Bertrand ARISTIDE - *Juridiction de Port-au-Prince*
- 5) La Mort Suspecte de Jean Serge JOSEPH - *Juridiction de Port-au-Prince*

¹ Pour de plus amples informations, voir le rapport du RNDDH intitulé *Bilan des Réalisations de l'Appareil Judiciaire au cours de l'année judiciaire 2012 - 2013, Rap/A13/No4*, 4 octobre 2013

- 6) Le Dossier de Evinx DANIEL - *Juridiction des Cayes*
- 7) Le Dossier de Woodly ETHEART - *Juridiction de Port-au-Prince*
- 8) La libération de Marie Taïssa ETHEART - *Juridiction de Port-au-Prince*²

De plus, plusieurs Magistrats et autres employés³ du système judiciaire ont été impliqués, au cours de la période couverte par ce rapport, dans différents cas de violation de droits humains. Parmi eux, on peut citer :

- 1) Le Magistrat Lamarre BELIZAIRE - *Juridiction de Port-au-Prince*
- 2) Le Magistrat Eddy D. CHERUBIN - *Juridiction de Port-au-Prince*
- 3) Le Greffier Edwing JOSEPH - *Juridiction de Port-au-Prince*
- 4) Le Magistrat Ikenson EDUME - *Juridiction de Port-au-Prince*
- 5) La Ménagère du Parquet de Port-au-Prince Monique CAMBRI MACOME - *Juridiction de Port-au-Prince*

Par ailleurs, le 30 avril 2013, le *Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique* exige que les ordonnances en main levée du mandat d'écrou et les ordres d'habeas corpus rendus par les Juges d'instruction et les Doyens doivent lui être soumis avant exécution.

Le 26 mars 2014, le *Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique* Me Jean Renel SANON procède à la préparation de plusieurs listes, totalisant *huit cent quarante huit* (848)⁴ prisonniers pour être libérés purement et simplement. Parmi ces prisonniers se retrouvent des personnes poursuivies ou condamnées pour des crimes révoltants comme le viol, l'enlèvement suivi de séquestration contre rançon, le trafic illicite de stupéfiants, l'homicide, etc. Ces listes sont acheminées au Parquet près le Tribunal de Première Instance de *Port-au-Prince*. Par la suite, un ordre de sursis est envoyé au Parquet en raison des nombreuses réactions suscitées par les listes susmentionnées.

² Pour de plus amples informations, se référer au rapport du RNDDH intitulé *Affaire Woodly Ethéard : le RNDDH dénonce les rapports de proximité du pouvoir avec les réseaux mafieux*, Rap/A14/No2, 18 mars 2014

³ Pour de plus amples informations, voir le rapport du RNDDH intitulé *Bilan des Réalisations de l'Appareil Judiciaire au cours de l'année judiciaire 2012 - 2013*, Rap/A13/No4, 4 octobre 2013

⁴ Pour de plus amples informations, voir le rapport du RNDDH intitulé *Huit cent quarante huit (848) prisonniers dans les bonnes grâces du Ministre de la Justice : le RNDDH crie au scandale*, Rap/A14/No5, 2 mai 2014

4. Non renouvellement du mandat des Magistrats

Les mandats d'au moins *quatre vingt un* (81) Magistrats dont des Juges et des Juges d'Instruction affectés aux *dix-huit* (18) juridictions de première instance du pays et aux *cinq* (5) Cours d'Appel, n'ont pas été renouvelé en dépit du fait que les rapports et recommandations du *Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire* (CSPJ) aient été acheminé aux autorités concernées.

Voici le tableau des Juges et Juges d'Instruction dont le mandat est arrivé à terme.

Juridiction	Noms et Prénoms	Fonction	Juge d'instruction		Juge de siège	
			Début de mandat	Fin de mandat	Début de mandat	Fin de mandat
Tribunal de Première Instance du Cap-Haitien						
1.	Henri Claude ADHEMAR	Juge Juge d'instruction	30 janvier 2007	30 janvier 2010	7 octobre 2003	7 octobre 2010
2.	Luc Christian GUERINE	Juge Juge d'instruction	7 octobre 2006	7 octobre 2009	7 octobre 2006	7 octobre 2013
3.	Alix FUCIEN	Doyen			12 mai 2005	12 mai 2012
4.	Gracia CHARLES	Juge Juge d'instruction			22 décembre 2000	22 déc. 2007
5.	Justin NIVROSE	Juge d'instruction	25 juin 2005	25 juin 2008		
6.	Emania B. FATAL	Juge Juge d'instruction	7 septembre 2004	7 sept 2007	7 septembre 2004	7 sept 2011
7.	Jean Ralph PREVOST	Juge Juge d'instruction	23 mars 2005	23 mars 2008	23 mars 2005	23 mars 2012
8.	Heidi FORTUNE	Juge Juge d'instruction	11 mai 2009	11 mai 2012	06 janvier 2006	06 janvier 2013
9.	Me Linx JEAN	Juge	-	-	24 juin 2005	23 juin 2012
10.	Duroc PETRIQUE	Juge	-	-	30 janvier 2007	30 janvier 2014
11.	Robert JAMES	Juge	-	-	30 janvier 2007	30 janvier 2014
Cour d'Appel Cap-Haitien						
12.	Joseph Cazeau FILS AIME	Président	-	-	Novembre 2001	Novembre 2011
13.	Jean Claude THEOGENE	Juge	-	-	6 octobre 1995	6 octobre 2005
14.	Audain JOSEPH	Juge	-	-	Novembre 2001	Novembre 2011
Tribunal de Première Instance de Port-de-Paix						
15.	Vinx ETIENNE	Juge	-	-	22 septembre 2007	22 septembre 2014
16.	Jean Mara EDOUARD	Juge d'Instruction	6 janvier 2011	14 janvier 2014	-	-

17.	Marie Kepler DESRAVINES	Juge Juge d'instruction	8 février 2011	8 février 2014	15 nov. 2004	15 novembre 2011
Tribunal de Première Instance de Saint - Marc						
18.	Anes J. JOISEUS	Juge Juge d'Instruction	8 mars 2008	8 mars 2011	8 mars 2008	8 mars 2015
19.	Exumé FLEURIMOND	Juge Juge d'instruction	8 février 2011	8 février 2014	8 février 2011	8 février 2018
20.	Bernadin CINAT	Juge Juge d'instruction	8 février 2011	8 février 2014	8 février 2011	8 février 2018
Tribunal de Première Instance des Cayes						
21.	Paul dit Gérome FAUGAS	Juge Juge d'instruction	11 novembre 2009	11 novembre 2012	11 novembre 2009	11 novembre 2016
22.	Jean Esner MILLIEN	Juge	-	-	-	-
23.	Jean Lucner BUTREAU	Juge	-	-	8 juillet 2004	8 juillet 2011
24.	William DESTINE	Juge	-	-	Juillet 2004	juillet 2011
25.	Jean Louis Joseph FOUGERE	Juge d'instruction	26 octobre 2001	26 octobre 2004	26 octobre 2001	26 octobre 2008
26.	Jean Pierre Joseph JOSIAS	Juge Juge d'instruction	8 février 2011	8 février 2014	8 février 2011	8 février 2018
Tribunal de Première Instance de Fort-Liberté						
27.	Joseph Alfred MANIGAT	Juge Juge d'instruction	31 juillet 2009	31 juillet 2012	31 juillet 2009	31 juillet 2016
28.	Wilfrid BRUTUS	Juge	-	-	6 janvier 2005	6 janvier 2013
29.	Calixte Calins	Juge Juge d'instruction	4 mai 2011	4 mai 2014	4 mai 2011	4 mai 2018
Cour d'Appel Hinche						
30.	Georges Dukeerne AUGUSTE	Juge	-	-	25 juin 2002	25 juin 2012
Tribunal de Première Instance de HINCHE						
31.	Mireille SYLVAIN	Juge Juge Instruction	11 mai 2009	11 mai 2012	11 mai 2009	11 mai 2016
Tribunal de Première Instance de Jérémie						

32.	Jean Baptiste LOUIS JEAN	Juge			16 juillet 1991	16 juillet 1998
33.	Jean Garry LUNDI	Juge Juge d'instruction	31 aout 2009	31 aout 2012	31 aout 2009	31 aout 2016
Cour d'Appel de Port-au-Prince						
34.	Norah A. JEAN FRANCOIS	Juge	-	-	Octobre 2002	Octobre 2012
35.	Lise PIERRE PIERRE	Juge	-	-	Avril 2002	Avril 2012
Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince						
36.	Constant Jacques HERMON	Juge Juge d'Instruction	4 mai 2011	4 mai 2014	4 mai 2011	4 mai 2018
37.	Surpris Berge O.	Juge Juge d'Instruction	2 mars 2011	2 mars 2014	2 mars 2011	2 mars 2018
38.	Avril LEGOISE	Juge Juge d'instruction	3 mars 2011	3 mars 2014	3 mars 2011	3 mars 2018
39.	Mimose JANVIER	Juge	15 février 2005	15 février 2012	-	-
40.	Bredy FABIEN	Juge Juge d'Instruction	9 novembre 2009	9 novembre 2012	9 novembre 2009	9 novembre 2016
41.	Denise Moise PAPILLON	Juge Juge d'instruction	15 avril 2011	15 avril 2014	15 avril 2011	15 avril 2018
42.	Mathieu CHANLATTE	Juge Juge d'instruction	23 décembre 2010	23 décembre 2013	23 décembre 2010	23 décembre 2017
43.	Aristilde Etzer	Juge Juge d'Instruction	17 janvier 2011	17 janvier 2014	17 janvier 2011	17 janvier 2018
44.	Etienne CHAVANNES	Juge Juge d'Instruction	11 mai 2011	11 mai 2014	11 mai 2011	11 mai 2018
Tribunal de Première Instance de MIREBALAIS						
45.	Nathanaël ADAMS	Juge Instruction	31 juillet 2009	31 juillet 2012	13 avril 2005	13 avril 2012
46.	Nady GASTON	Juge d'Instruction	31 juillet 2009	31 juillet 2012	21 Février 2003	21 février 2013
Tribunal de Première Instance de Grande Rivière du Nord						
47.	Maxime JEAN NOEL	Juge d'Instruction	31 juillet 2009	31 juillet 2012	-	-
48.	Ramsès AUGUSTE	Juge	-	-	Aout 1991	Aout 1998
Tribunal de Première Instance de Petit-Goave						

49.	Androgène CASSAMAJOR	Juge Juge d'instruction	15 avril 2011	15 avril 2014		
50.	Eltimard Hevince	Juge Juge d'instruction	15 avril 2011	11 avril 2014	23 avril 2007	23 avril 2014
51.	Jean Michel CHRISTOPHE	Juge Juge d'instruction	8 février 2011	8 février 2014	8 février 2011	8 février 2018
52.	Grégoire BELANCE	Juge	-	-	23 juin 2005	23 juin 2012
Tribunal de Première Instance de Coteaux						
53.	Leccius LEGENE	Juge Juge d'instruction	19 mai 2011	19 mai 2014	19 mai 2011	19 mai 2018
54.	Bedejuste LAPIERRE	Juge Juge d'instruction	20 avril 2011	20 avril 2014	22 septembre 2007	22 septembre 2014
55.	Claude JULIEN	Juge Juge d'instruction	4 mai 2011	4 mai 2014	4 mai 2011	4 mai 2018
Tribunal de Première Instance d'Aquin						
56.	Samuel Pierre Dit Grégoire Toussaint	Juge d'instruction	23décembre 2010	23decembre 2013	30 janvier 2007	30 janvier 2014
57.	Amédé BONEL	Juge Juge d'instruction	15 mai 2011	15 mai 2014	15 avril 2011	15 avril 2018
58.	Jean Emmanuel ZEPHIR	Juge Juge d'instruction	13 avril 2011	13 avril 2014	25 mars 2008	25 mars 2015
59.	Osmond CASTOE	Juge Juge d'instruction	9 février 2011	9 février 2014	9 février 2011	9 février 2018
Tribunal de Première Instance de l'Anse à veau						
60.	Guerson LESPÉRANCE	Juge Juge d'instruction	17 mai 2011	17 mai 2014	24 mars 2008	24 mars 2015
Tribunal de Première Instance de la Croix des Bouquets						
61.	Pierre PAUL	Juge Juge d'instruction	25 Janvier 2011	25 Janvier 2014	25 janv. 2011	25 janv. 2018
62.	Leny Fredd'Herck	Juge Juge d'instruction	25 janv. 2011	25 janv. 2014	25 janv. 2011	25 janv. 2018
63.	Michel Jean Joubert	Juge	10 mai 2009	10 mai 2012	11 mai 2009	11 mai 2016

		Juge d'instruction				
64.	Lapomarede Turenne	Juge Juge d'instruction	23 mars 2011	23 mars 2014	23 mars 2011	23 mars 2018
Cour d'Appel des Gonaïves						
65.	Sylvestre RENE	Juge	24 mai 2004	24 mai 2014	-	-
Tribunal de Première Instance des Gonaïves						
66.	Pharaon GUSTAVE	Doyen	-	-	Sept 2007	Sept 2014
67.	Lubedet DORSAINVIL	Juge			Sept 2007	Sept 2014
68.	Denis Pierre Michel	Juge Juge d'instruction	4 avril 2011	4 avril 2014	4 avril 2011	4 avril 2018
69.	Jean Louis Eugénie	Juge Juge d'instruction	8 février 2011	8 fev 2014	8 février 2011	8 février 2018
Tribunal de Première Instance de Jérémie						
70.	Dupre Jean Robert	Juge	-	-	Sept 2007	Sept 2014
71.	Lundy Jean Gary	Juge Juge d'instruction	31 juillet 2009	31 juillet 2012	31 juillet 2009	31 juillet 2016
Tribunal de Première Instance de Jacmel						
72.	Elmorin Frantz	Juge Juge d'instruction	2 Mars 2011	2 Mars 2014	2 Mars 2011	2 Mars 2018
Tribunal de Première Instance de Miragoane						
73.	Nerva VILMONT	Doyen	-	-	01 octobre 2007	01 octobre 2014
74.	Jean Roger NOELCIUS	Juge	-	-	19 octobre 2007	19 octobre 2014
75.	Cherimont ST JULIEN	Juge Juge d'instruction	7 février 2011	7 février 2014	7 février 2011	7 février 2018
76.	Nertilus Gerard	Juge			25 sept 2007	25 sept 2014
77.	Patrick LABBE	Juge Juge d'instruction	7 février 2011	7 février 2014	7 février 2011	7 février 2018
78.	Jean Maxon SAMEDY	Juge Juge d'instruction	28 mai 2009	28 mai 2012	28 mai 2009	28 mai 2016
79.	Rubin SYLVESTRE	Juge Juge d'instruction	Avril 2011	Avril 2014	30 janvier 2007	30 janvier 2014

VI. Vassalisation du Pouvoir Judiciaire

1. Vassalisation du Pouvoir Judiciaire

Aujourd'hui, le Pouvoir Judiciaire s'apparente à l'arrière-cour du Pouvoir Exécutif. En effet, à la veille de la mise en place du *Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire* (CSPJ), de nombreux individus ont été nommés Juges et Commissaires du Gouvernement sur la base de leur accointance politique ou parce qu'ils sont des proches du Gouvernement. La précarité de leurs conditions les met dans une situation telle qu'ils sont obligés de se soumettre à la volonté du Gouvernement. La tâche est alors facilitée au Pouvoir et, l'Appareil Judiciaire se laisse utiliser comme instrument de persécutions politiques.

En effet, au cours de ces *deux* (2) dernières années, plusieurs citoyens haïtiens ont été interpellés, arrêtés et incarcérés en raison de leur opinion politique, pour avoir organisé ou pour avoir pris part à des manifestations antigouvernementales. Les cas suivants, symptomatiques de l'utilisation faite par le Président Michel Joseph MARTELLY, de l'appareil judiciaire comme outil de persécution politique, peuvent être pris en exemples :

- ✓ Enold FLORESTAL est arrêté le 16 août 2013 pour avoir endossé la plainte pour corruption déposée contre l'épouse du Président, Sophia MARTELLY et son fils aîné, Olivier MARTELLY, tous *deux* (2) devenus des gestionnaires de fonds publics alors qu'ils n'en ont pas la qualité. Josué FLORESTAL pour sa part, a été arrêté le 26 juillet 2013 tout simplement parce qu'il est le frère de Enold FLORESTAL. Ils sont aujourd'hui encore gardés à la Prison civile de *Port-au-Prince* et l'enquête judiciaire, ouverte cependant sur les faits d'assassinat de Franzty DUVERSEAU tué le 18 octobre 2010, a été confiée au Juge d'Instruction Lamarre BELIZAIRE, un Juge totalement soumis au Président de la République.
- ✓ Le jour de l'arrestation de Josué FLORESTAL, soit le 26 juillet 2014, le Magistrat Lamarre BELIZAIRE s'est rendu aux abords du Cabinet de Me André MICHEL en vue de procéder lui-même à l'arrestation de ce dernier. La vigilance de Me André Michel et de ses sympathisants fait échouer la tentative d'arrestation. Cependant, le 22 octobre 2013, sur ordre du Commissaire du Gouvernement de *Port-au-Prince* d'alors, Me Francisco RENE, la PNH a procédé, à 9 heures 30 du soir, à l'arrestation de Me André MICHEL, à *Martissant*, dans le département de l'Ouest au motif de *refus d'obtempérer aux ordres de l'autorité policière*. Or, cette infraction n'existe pas et de plus, sauf en cas de flagrance, il n'est pas permis de procéder à l'arrestation d'un citoyen.
- ✓ Jean Robert VINCENT a été arrêté le 27 juillet 2012 avec en sa possession, des tracts dénonçant la cherté de la vie. Dans son dossier, il lui est reproché de comploter contre la sûreté intérieure de l'Etat.

- ✓ Myrtil FRANÇOIS, Carly EUGENE et André PIERRE sont des opposants au pouvoir qui souvent, appellent à des manifestations antigouvernementales pour exiger entre autres, le départ du Président Michel Joseph MARTELLY. Le 30 septembre 2013, ils ont organisé une manifestation antigouvernementale à laquelle une grande partie de la population capoise a répondu. Le 3 octobre 2013, le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, Me Jean Renel SANON s'est rendu au *Cap-Haïtien* et le lendemain, soit le 4 octobre 2013, les opposants politiques ont été convoqués par le Parquet du *Cap-Haïtien*. Les autorités judiciaires ont cependant affirmé avoir voulu les entendre autour des circonstances ayant occasionné le décès de Carl Henri DEVALSIN, tué le même jour dans le cadre d'un accident de la circulation.
- ✓ Le professeur Josué MERILIEN, syndicaliste de renom, milite en Haïti depuis plus de *vingt* (20) ans pour l'amélioration des conditions de vie des enseignants du secteur public. Il a appelé à une grève des enseignants et à des manifestations pour protester contre le fait que certains professeurs n'ont pas touché leur salaire depuis plusieurs mois alors que le pouvoir, qui organise généralement avec faste, les festivités carnavalesques, a déjà passé les instructions pour le déblocage de *cinq millions* de dollars américains pour le carnaval de 2014.

Pourtant, le Parquet près le tribunal civil de *Port-au-Prince* a convoqué le professeur Josué MERILIEN pour entre autres, des faits d'association de malfaiteurs. En ce sens, le RNDDH rappelle qu'une telle infraction ne peut être reprochée qu'à des groupes clandestins d'individus dont des voleurs, des assassins, des kidnappeurs qui opèrent en bande, avec à leur tête un chef dont l'objectif est de perpétrer des crimes et de partager le produit des crimes. Le Parquet près le tribunal civil de *Port-au-Prince* est donc suffisamment dépendant de l'Exécutif pour oser mettre à la charge d'une personnalité aussi connue de telles charges.

Dans ces conditions, il est compréhensible que *neuf* (9) Commissaires du Gouvernement se soient succédé à la tête du Parquet susmentionné seulement à partir de l'intronisation du Président Michel Joseph MARTELLY.

De plus, en dépit de la gravité de ces comportements indignes de Magistrats, le CSPJ dans son statut de vassal, n'est pas capable d'enclencher le processus de certification des autorités judiciaires. Au contraire, le Président de cette institution, Me Arnel Alexis JOSEPH, n'hésite pas à faire du CSPJ un instrument entre les mains du *Palais National* et du *Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique*.

Il est donc clair que la dépendance du Pouvoir Judiciaire vis-à-vis de l'Exécutif est renforcée au cours de la présidence de Michel Joseph MARTELLY.

2. Vassalisation de l'Institution Policière

Le processus de politisation de l'institution policière est en branle. Le 21 octobre 2013, le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, Me Jean Renel SANON, a pris un mémorandum dans lequel il a informé le peuple haïtien avoir décidé de placer l'institution policière au-dessus de la Constitution et de la Justice. En effet, cette circulaire exige que tout mandat judiciaire soit signifié au Policier via le Ministère de la Justice et qu'aucune contrainte par corps ne soit exercée contre un policier, sans l'autorisation préalable du Ministre lui-même.

Quand on se souvient que le Gouvernement actuel utilise l'institution policière à des fins politiques, on comprend que cette circulaire est prise pour accorder l'impunité totale aux agents de la PNH. D'ailleurs, de nombreux cas de violation de droits humains impliquant des agents de la PNH ont été recensés par le RNDDH, ce, au lendemain de la publication de cette circulaire. En voici quelques exemples :

- Le 11 novembre 2013, à *Cerca Cavajal*, Rony CENEAC, Directeur Départemental du Centre de la PNH a abattu Livens CHERENFANT.
- Le 10 janvier 2014, Madège NOZIN affectée au *Palais National* a giflé un agent de sécurité de la *Banque de la République d'Haïti* (BRH), Kenny PETION. Une altercation s'en est suivie à la suite de laquelle, l'agent de sécurité a été lui-même placé en rétention.
- Le 21 janvier 2014, le policier Garry PIERRE, affecté au Commissariat de *Carrefour* a abattu un motocycliste dénommé Roosevelt MONTEAU.
- Le 22 janvier 2014, un policier affecté au Commissariat de Delmas 33, a malmené la fille du député de la circonscription de Pignon, Hidson NELSON.

Suite à ce dernier cas de violation de droits humains, le 30 janvier 2014, le Ministre de la Justice a été convoqué à la *Chambre des Députés*. Lors de cette rencontre, Me Jean Renel SANON a promis de rapporter cette circulaire. Cependant, à date, aucune note y relative n'a été rendue publique.

Pour asseoir définitivement la base du processus de politisation de l'institution policière, le 27 décembre 2013, lors de la graduation de la 24^{ème} promotion de la PNH, le Président Michel Joseph MARTELLY a affirmé dans son discours, que *l'institution policière est le bras armé de son Gouvernement*.

Par ailleurs, l'entourage du Président au Palais National comporte des civils armés, au passé douteux sur lesquels pèsent de sérieux doutes quant à leur implication dans des actes répréhensibles comme le trafic illicite de stupéfiants, la violation des droits humains. Citons à titre d'exemples les cas de Carietane NADY et de Jacky NAU. Pierre Léon Junior

SAINT REMY alias Shunny, pour sa part, est le coordonnateur des unités de sécurité du Palais National et de la Présidence. Contrairement à la Loi portant création, organisation et fonctionnement de la PNH, Pierre Léon Junior SAINT REMY ne fait pas partie de l'institution policière. Il n'a comme qualification que le fait d'être le frère de l'épouse du Président.

VII. Rapports diplomatiques entre Haïti et l'extérieur

1. Visites diplomatiques

Au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY, le pays a reçu la visite de plusieurs chefs d'Etat et de Gouvernement étrangers ainsi que de plusieurs personnalités influentes de la communauté internationale. Citons certaines de ces visites :

1. Le 5 juin 2013, le président de la *République Dominicaine* Danilo MEDINA est invité par le Président Michel Joseph MARTELLY à prendre part à une cérémonie de lancement d'un projet de reforestation à *Ouanaminthe*.
2. Le 25 juin 2013, le président de la République Bolivarienne du *Vénézuela*, Nicolas MADURO MOREO a visité Haïti pour quelques heures.
3. La présidente mondiale de la *Jeune Chambre Internationale*, Chiari MILANI a visité Haïti du 28 au 30 juillet 2013.
4. Le *Ministre Canadien au Développement International* Christian PARADIS s'est rendu en Haïti du 26 au 28 août 2013.
5. Le 23 septembre 2013, le successeur de Michel FORST, Gustavo GALLON Commissaire des Droits de l'Homme auprès du *Conseil des Droits de l'Homme des Nations-Unies*, a rendu visite au pays et s'est entretenu avec plusieurs organisations de droits humains et des membres du gouvernement. Le 25 mars 2014 il a présenté son rapport au *Conseil des Droits de l'Homme*.
6. Au début du mois de novembre 2013, le *New England Human Rights Organization* (NEHRO) s'est rendu en Haïti et s'est entretenu avec notamment, des membres du gouvernement et des membres d'organisations de promotion et de défense des Droits Humains sur la situation des Droits Humains en Haïti.

2. Rapports Haïtiano-dominicains

Au cour de l'année 2013, les rapports entre *Haïti* et la *République Dominicaine* se sont détériorés. En effet, au lendemain du lancement de la campagne de reforestation par les Présidents des *deux* (2) pays de l'île, soit le 6 juin 2013, le *Ministère du Commerce et de l'industrie* d'Haïti prend une circulaire dans laquelle il informe le public en général qu'en

raison de la présence, en République voisine de la grippe aviaire, l'importation et la vente de produits carnés, en particulier, de volailles, d'œufs et d'animaux vivants sont interdites jusqu'à nouvel ordre. Le commerce entre les *deux* (2) pays étant ce qu'il est, cette décision n'est pas bien accueillie par les dominicains. Les commerçants haïtiens, notamment ceux qui se rendent à *Malpasse* en vue de s'approvisionner, estiment que cette décision cause un ralentissement dans leurs activités commerciales, ils l'acceptent, cependant, parce qu'ils ont aussi peur de la propagation de la maladie.

Entre temps, en *République Dominicaine*, les conclusions d'une étude affirment que les produits visés par la circulaire sont sains. La *République Dominicaine* exige la reprise du marché entre les *deux* (2) pays. Cependant, l'interdiction est maintenue. De plus, les autorités haïtiennes renouvellent la décision antérieure prise par le gouvernement MARTELLY - LAMOTHE, en date du 9 août 2012, interdisant l'importation des produits en polyéthylène expansé. Ainsi, le Gouvernement MARTELLY - LAMOTHE rend cette mesure effective et interdit formellement de faire de la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs en polyéthylène ou objet en polystyrène expansé.

Les réactions en *République Dominicaine* pleuvent. Les Dominicains estiment que leurs produits sont acceptés dans plusieurs pays étrangers qui sont généralement pointilleux quant à la qualité des produits autorisés à entrer sur leur sol. Un ancien président dominicain, Hipolito MEJIA, traite les Haïtiens d'ingrats, estimant par là que les Haïtiens oublient ce que fait pour eux la République voisine. De plus, le 27 juin 2013, un journaliste dominicain, très connu, appelle les dominicains à attaquer Haïti.

Les pertes sont énormes pour la *République Dominicaine*. Une commission rentre en Haïti pour s'entretenir avec les autorités haïtiennes autour de ces *deux* (2) interdictions. La commission semble repartir sans satisfaction. Ainsi, le 19 juillet 2013, l'*Association des Industries de la République Dominicaine* (AIRD) proteste contre cette censure des produits dominicains. Le 23 juillet 2013, les autorités dominicaines menacent de trainer Haïti devant l'*Organisation Mondiale du Commerce* autour de ces *deux* (2) interdictions. Cependant, ils réfléchissent autour de l'opportunité d'une telle poursuite car, ils ont plus à perdre dans un bras de fer, puisque le commerce frontalier leur rapporte plus qu'à Haïti.

Brusquement, le 23 septembre 2013, la *Cour Constitutionnelle* de la *République Dominicaine* rend un arrêt, l'arrêt TC 168-13, selon lequel plus de *deux cent dix mille* (210.000) dominicains sont déchus de leur nationalité et deviennent des apatrides en raison du fait qu'ils sont d'origine haïtienne.

Cet arrêt est contesté. Les réactions pleuvent de toutes parts. Des manifestations et des sit-in sont organisés en Haïti pour dénoncer cet arrêt. Parallèlement, en *République Dominicaine*, des actes de xénophobie sont recensés. Les violences exercées contre les Haïtiens vivant à *Neyba*, en *République Dominicaine* atteignent une ampleur telle que *trois cent quarante sept* (347) Haïtiens retournent volontairement en Haïti pour échapper à

la mort. Des actes de violence contre des Haïtiens sont aussi répertoriés dans d'autres zones de la *République Dominicaine* comme *Cibao*.

Une délégation du *Sénat de la République d'Haïti* avec à sa tête le président Dieuseul Simon DESRAS, laisse le pays le 4 octobre 2013 à destination de la *République Dominicaine* sur l'arrêt de la Cour Constitutionnelle et sur les relations entre les deux (2) pays. Par la suite, une commission binationale est mise sur pied pour travailler, de part et d'autre, sur les différends qui existent entre les deux (2) pays.

La communauté internationale dénonce aussi cet arrêt.

- Le 10 octobre 2013, au Mexique, la *Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme* tient une audience publique au cours de laquelle la République Dominicaine est questionnée sur les expulsions massives et les pratiques racistes de l'actuel gouvernement. La République Dominicaine rejette tout en bloc.
- Le 5 décembre 2013 le *Haut Commissariat des Nations-Unies aux Réfugiés* (UNHCR) demande aux autorités dominicaines de revenir sur l'arrêt et de restaurer la citoyenneté des dominicains d'origine haïtienne touchés par l'arrêt TC 168-13 de la *Cour Constitutionnelle* de la *République Dominicaine*.
- Le Marché Commun de la Caraïbe (CARICOM) décide de ne pas donner suite à la demande de la *République Dominicaine* d'intégrer le marché commun. L'examen de son dossier est suspendu.
- D'autres groupes, organisations de droits humains, organisations de droits de la femme, éparpillés un peu partout dans le monde prennent aussi le contre-pied de cet arrêt.

Toutefois, en dépit de toutes ces marques de solidarité et de toutes ces voix qui se sont élevées contre l'arrêt TC 168-13, celui-ci suit son chemin et des mesures pour son application, sont prises. De plus, les résultats des travaux de la commission binationale sont mitigés.

B. DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

I. Contexte socioéconomique

Aujourd'hui, la situation socioéconomique du pays est alarmante. Elle est caractérisée par un niveau de pauvreté élevé et la violation constante des droits sociaux, notamment, les droits à la santé, à l'éducation, au travail sont foulés quotidiennement au pied.

Le taux d'inflation que connaît Haïti est vertigineux. Il a pour conséquence l'aggravation de la pauvreté et la réduction du pouvoir d'achat des Haïtiens. En effet, aujourd'hui, il faut

quarante cinq gourdes et cinquante centimes (45,50) pour un (1) dollar américain. Conséquemment, le prix des produits de première nécessité augmente chaque jour et la population a de plus en plus de mal à se nourrir.

Le gouvernement MARTELLY - LAMOTHE affirme avoir mis sur pied un ensemble de programmes sociaux visant à améliorer les conditions de vie de la population haïtienne. Ces programmes mis en œuvre dans l'opacité la plus totale sont décriés par la population car, ils ne prennent pas compte des besoins spécifiques de la population, sont mis en œuvre dans l'irrespect de la dignité humaine et semblent ne pas avoir d'impact sur le niveau de vie des gens. De plus, ils ne promeuvent en rien la production nationale. Les produits utilisés pour la préparation de la nourriture sont importés. De plus, les plats utilisés pour la distribution des plats chauds sont faits en polystyrène expansé. Ce n'est que rarement que le gouvernement utilise des plats en carton.

La population, exacerbée par des conditions de vie précaire, a organisé, tout au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY, des manifestations pour protester contre la cherté de la vie et réclamer le respect des droits sociaux dont entre autres, le droit à une alimentation saine, la souveraineté nationale, l'éradication de la pauvreté, le droit au logement, etc.

Par ailleurs, le *Programme Alimentaire Mondial* (PAM) publie différents rapports dans lesquels il tire la sonnette d'alarme et affirme que la situation alimentaire en Haïti est alarmante. En effet, 30 % au moins de la population haïtienne fait face à une insécurité alimentaire aigue. Dans d'autres zones géographiques du pays, comme le Nord-ouest, la situation est aggravée et frôle la malnutrition généralisée.

Parallèlement, au cours de la période couverte par ce rapport, le Président Michel Joseph MARTELLY a abordé la question de l'environnement dans le pays, la couverture végétale étant de 1 à 2 %. Ainsi, il a déclaré, lors de son discours du 1^{er} janvier "*l'année 2013 : Année de l'environnement*". Ce faisant, il a voulu convaincre les Haïtiens de cesser la coupe des arbres pour la fabrication des meubles, du charbon et pour l'alimentation des boulangeries et des buanderies. Toutefois, aucune mesure d'accompagnement n'a été prise en vue de fournir aux Haïtiens une alternative. Ainsi, au cours de l'année 2013, les catastrophes ont continué à frapper le pays, des pertes humaines et matérielles ont continué à être enregistrées.

En outre, pour mieux permettre, selon lui, d'inter-échanger avec la population haïtienne et mieux comprendre ses aspirations en matière de droits humains, notamment en matière des droits sociaux et économiques, le Gouvernement MARTELLY - LAMOTHE, a lancé, le 21 septembre 2013, un programme dénommé *Gouvènman Lakay Ou*. Plusieurs communes ont déjà été touchées par ce programme dont entre autres, Carrefour, Milot, Jérémie, etc.

Par ailleurs, le 11 novembre 2013, le *Ministre des Affaires Sociales et du Travail* Charles JEAN-JACQUES et la directrice de l'IBESR, Arielle Jeanty VILLEDROIN ont inauguré

un centre d'accueil à *Delmas 3*, au profit des enfants des rues. Ce centre offre une capacité d'accueil de *quatre cents* (400) enfants et est appelé à offrir aux enfants un cadre de vie supérieur, une formation professionnelle, etc.

Cependant, alors que le gouvernement affirme prendre en compte les conditions de vie des enfants dans le pays, un rapport du *Walk Free Foundation* place Haïti en 2013, au second rang des pays ayant la plus forte proportion d'esclaves. S'il est vrai que le 22 novembre 2013, la primature a porté un démenti formel à ce rapport, toujours est-il qu'à date, les rares initiatives visant à combattre la domesticité en Haïti sont faites par des organisations non gouvernementales. A date, aucune mesure concrète n'est annoncée par les autorités en vue de combattre ce fléau.

1. *Droit au Travail*

Le 5 décembre 2013, le *Conseil Supérieur des Salaires* a présenté un rapport relatif à l'ajustement du salaire minimum. Selon ce rapport, le salaire minimum que doivent appliquer les grandes entreprises est de *deux cent soixante* (260) gourdes alors que dans les moyennes, *deux cent quarante* (240) gourdes et dans les petites entreprises et les industries du textile, *deux cent vingt cinq* (225) gourdes. Le salaire des gens de maison est pour sa part, fixé à *cent vingt cinq* (125) gourdes.

Les Sénateurs de la République, des organisations de la société, des syndicats se sont insurgés contre ce rapport assorti de recommandations du *Conseil Supérieur des Salaires*. Dans la foulée, la Commission Affaires Sociales du *Sénat de la République* a convoqué le Ministre des Affaires Sociales et du Travail autour de ce rapport qui ne tient pas compte de la Loi sur le salaire minimum.

Pourtant, le Président Michel Joseph MARTELLY décide de donner suite au rapport du Conseil en dépit qu'il est considéré comme étant inconstitutionnel. Il boude les voix qui se sont élevées contre les recommandations du Conseil et les rend effectives.

2. *Droits à la santé et à l'éducation*

Au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY, la population haïtienne dénonce le fait que ses droits à la santé et à l'éducation sont foulés au pied.

La population n'a pas accès aux soins de santé. Les différents personnels des centres publics de santé réclament de meilleures conditions de travail.

Les directions d'écoles impliquées dans le Programme *de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire* (PSUGO) se plaignent de ce que les échéances ne sont pas respectées par les autorités étatiques. De plus, les informations chiffrées lancées au gré de l'humeur des autorités étatiques ne sont pas vérifiées.

Parallèlement, le secteur éducatif est traversé par une crise sans pareille. Les enseignants du secteur public, en grève, contestent les conditions exécrables d'apprentissage, le salaire qui leur est octroyé, le fait qu'il n'existe pas un plan de carrière clair dans le secteur et le fait que la formation continue n'est à date, jamais prise en compte par les autorités.

Le salaire des enseignants a été augmenté. Cependant, ces derniers estiment que tous les points qui ont été soulevés lors de leurs discussions avec les autorités doivent être respectés. Les enseignants du secteur public mettent la pression et font la grève. Les élèves des lycées pour leur part, manifestent pour réclamer des enseignants.

Aujourd'hui, la situation s'apparente à une poudrière. Si rien n'est fait pour trouver une issue à la crise estudiantine, les examens d'état risquent d'être perturbés.

Parallèlement, les promesses du Président de créer des établissements de formation professionnelle ne sont pas à date, tenues.

II. Lutte contre la Corruption

Instaurée en règle notamment depuis la montée au Pouvoir du Président Michel Joseph MARTELLY, la corruption gangrène les institutions publiques. Les institutions étatiques créées avec pour mission de lutter contre la corruption et les crimes financiers n'existent aujourd'hui que de nom et, sauf s'il s'agit d'un dossier qui pourrait nuire aux opposants politiques, ces institutions restent sourdes, même dans les cas de dénonciation par clameur publique.

Par ailleurs, les travaux d'infrastructures et de construction des bureaux publics ont été confiés, dans l'opacité la plus totale, à des firmes étrangères, avec une préférence accentuée pour les firmes dominicaines, ce, au détriment des grandes firmes haïtiennes de construction et souvent, dans le mépris des règles générales de passation, d'exécution et de règlements des Marchés Publics.

Le gouvernement MARTELLY - LAMOTHE s'est toujours félicité de lutter efficacement contre la corruption. L'assainissement des différentes douanes, la bataille contre la contrebande au niveau de la frontière entre Haïti et la *République Dominicaine*, le déploiement de nouveaux agents de surveillance tant sur la frontière que sur les différents axes routiers sont autant de mesures prises par le gouvernement pour réduire et éradiquer la fraude et freiner la corruption au niveau des institutions étatiques.

Ces mesures auraient, selon les autorités, porté fruit dans la mesure où les recettes étatiques ont substantiellement augmenté. De plus, des personnes ont été arrêtées et poursuivies en raison de leur implication dans les actes de corruption. A titre d'exemples, le 12 juillet 2013, sont sanctionnés *trois* (3) employés de l'ONA bureau de *Ouanaminthe* impliqués dans le détournement d'une forte somme d'argent. Des directeurs d'école sont

arrêtés pour enquête sur leur implication dans des actes de corruption liés au *Programme de Scolarisation Gratuite et Obligatoire* (PSUGO).

Cependant, en dépit de cette augmentation des recettes, le gouvernement MARTELLY - LAMOTHE entame largement les fonds du Programme *Petro Caribe*. En effet, jusqu'au mois de décembre 2013, les fonds du Programme *Petro Caribe* sont estimés à 1.3 milliard de dollars américains. Jusqu'au mois de décembre 2013, un milliard de dollars a déjà été dépensé dans des programmes à caractères sociaux et dans le relèvement de la population. Or, les fonds *Petro Caribe* constituent en fait des prêts octroyés au pays.

En mai 2013, la *Loi sur la Prévention et la Répression de la Corruption* est votée. Elle classe clairement les faits considérés comme étant des actes de corruption dont entre autres, la concussion, l'enrichissement illicite, le détournement de biens publics, les pots de vin, la surfacturation, le népotisme, le trafic d'influence, le financement occulte des partis politiques.

De plus, en septembre 2013, la *Banque de la République d'Haïti* (BRH) est accusée d'avoir ouvert une succursale de la Banque au Palais National. Le 11 septembre 2013, la BRH dément cette rumeur tout en confirmant qu'elle a pris les mesures en vue de permettre aux employés du Palais National de percevoir leur salaire sans avoir à se déplacer. Elle affirme aussi vouloir mettre une succursale à la disposition de toute autre institution étatique qui en produirait la demande.

D'un autre côté, le 24 octobre 2012, une tempête tropicale dénommée *Sandy* s'est abattue sur le pays. L'état d'urgence a été décrété par le Président Michel Joseph MARTELLY. Cinq milliards de gourdes ont été dépensés. Les membres du gouvernement MARTELLY - LAMOTHE ont été convoqués par le Parlement Haïtien. Cependant, questionnés sur l'orientation des fonds engagés, ils ont donné des informations jugées non convaincantes. Les Parlementaires estiment que le gouvernement MARTELLY - LAMOTHE se cache derrière les catastrophes naturelles pour engloutir les fonds du programme *Petro Caribe*, endetter la population et passer des contrats onéreux, dans l'irrespect des règles élémentaires de passation de marchés publics.

Par ailleurs, des questions sont posées sur la gestion du *Fonds National pour l'Education*, faite par le *Conseil National des Télécommunications*. Le CONATEL est audité. Le rapport de la CS/CCA est positif et un arrêt de quitus est délivré au Directeur du CONATEL Jean Marie GUILLAUME. Cependant, d'aucuns accusent ce dernier de gestion désastreuse et lui reprochent de ne pas donner des explications claires, précises et crédibles sur les fonds prélevés sur les appels téléphoniques et les transferts d'argent.

Parallèlement, alors que le gouvernement MARTELLY - LAMOTHE affirme travailler pour éradiquer la corruption, le Directeur Général de l'*Office National d'Assurance Vieillesse* (ONA), Bernard DEGRAFFE est pointé du doigt par des employés de l'institution. Des manifestations sont organisées par ces derniers. La crise atteint une ampleur telle que

mêmes des annexes de l'ONA dans certaines autres villes du pays emboitent le pas et exigent la révocation du Directeur Général à la tête de l'institution.

C'est ainsi que, faisant écho aux questions des organisations de droits humains et des organisations de la société, à la fin de l'année 2013, soit au cours du mois de décembre, l'envoyée spéciale de la *Banque Mondiale* pour Haïti, Marie BARTON-DOCK, a dénoncé, l'opacité dans laquelle les fonds *Péto Caribe* ont été utilisés par le gouvernement MARTELLY - LAMOTHE.

C'est aussi au cours du mois de décembre 2013 que *Transparency International* a présenté son rapport sur l'indice de perception de corruption selon lequel Haïti est placé 163 sur 175 pays.

III. Reconstruction et réaménagement des bâtiments

Le gouvernement MARTELLY - LAMOTHE a déclaré à plusieurs reprises que le pays est en chantier, affirmant par là que la reconstruction d'Haïti a démarré.

Le 16 mai 2013, le Président Michel Joseph MARTELLY a procédé à l'inauguration partielle d'un village baptisé *Village Lumane Casimir*. Les clés ont été remises à *cent cinquante* (150) agents de la PNH le 20 décembre 2013.

Parallèlement, plusieurs travaux de construction des bâtiments publics sont entamés. Il s'agit entre autres des bâtiments devant accueillir :

- Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
- Le Ministère du Commerce et de l'industrie
- Le Ministère des Affaires Etrangères
- Le Palais des Finances
- Le Palais Législatif
- La Cour de Cassation
- La Villa d'Accueil

Par ailleurs, plusieurs tronçons de route sont construites alors que d'autres sont réparées. Citons à titre d'exemples, les autoroutes de Delmas, de Carrefour et certaines routes nationales, etc.

De plus, le Premier Ministre, en date du 10 septembre 2013, a lancé un appel à l'aide aux pays amis d'Haïti, les sollicitant de débloquer 13 milliards d'euros pour une reconstruction effective du pays. Il demande aussi que les fonds soient versés directement au gouvernement.

Le 10 avril 2014, le Président Michel Joseph MARTELLY affirme que les caisses de l'Etat sont vides tant les travaux de reconstruction sont multiples.

IV. Catastrophes naturelles et Immigration

Au cours de l'année, plusieurs pertes en humaines et matérielles sont enregistrées en raison des catastrophes naturelles et de l'immigration clandestine.

- Le 1er juin 2013, à la *Plaine du Nord*, les pluies diluviennes ont occasionné des inondations et le décès d'une personne.
- Le 15 juin 2013, à *Saint Louis du Nord*, la *Rivière des Barres* était en crue, suite aux pluies. Un jeune homme qui tentait de traverser cette rivière est emporté par les eaux.
- Du 14 au 15 juin 2013, à *Hinche*, une inondation a suivi les pluies qui se sont abattues sur la ville. Une personne a disparu dans les eaux et au moins *trois cent soixante treize* (373) familles sinistrées sont évacuées.
- Au cours du week-end allant du 14 au 15 juin 2013, à *l'Estère*, plusieurs maisons sont inondées.
- Le 10 juillet 2013, la tempête tropicale *Chantal* touche le pays.
- En septembre 2013, dans plusieurs départements géographiques du pays, dont l'Artibonite, le Nord- Ouest et la Grand'Anse, plusieurs cas de choléra sont recensés, notamment suite aux averses qui se sont abattues sur ces départements. Dans le département du Nord, au moins *vingt* (20) cas de mort sont rapportés.
- Le 4 octobre 2013 à *Port-au-Prince*, une tornade a eu lieu, abîmant *seize* (16) des trente-deux circuits de la Compagnie d'*Electricité d'Haïti* (ED'H).
- Le 20 novembre 2013, à *Port-de-Paix*, les pluies diluviennes provoquent des inondations. *Trois* (3) personnes, membres d'une même famille ont perdu la vie.
- Le 9 novembre 2013, un bateau contenant *dix-huit* (18) passagers clandestins, se rendait à *Porto Rico*. *Cinq* (5) des Migrants qui se trouvaient à bord sont morts noyés. Ils sont jetés par-dessus bord par les trafiquants.

- Le 31 mars 2014, un bateau avec à bord, *cent quatorze* (114) Haïtiens dont *quatre vingt quatorze* (94) hommes et *vingt* (20) femmes est intercepté au large des *Iles Turks and Caicos*.

V. Situation des personnes vivant dans les Camps⁵

Les personnes vivant des les camps sont exposées aux intempéries, aux expulsions forcées. Elles évoluent dans des conditions difficiles. Leurs droits à la santé, à l'éducation et à la formation, au logement, sont foulés au pied chaque jour. Elles sont aussi victimes de la situation sécuritaire précaire dans le pays.

Pour l'année 2013 seulement, l'*Organisation Internationale de la Migration* (OIM), le *Groupe d'Appui aux Réfugiés et aux Rapatriés* (GARR) et le RNDDH ont recensé plusieurs cas d'expulsions forcées, de tentatives d'expulsions forcées ou de menaces, perpétrés contre la population des camps avec la complicité des autorités. En voici quelques exemples relevés dans les sites ci-après indiqués ⁶ :

- Le 12 janvier 2013, camp de la Place Sainte Anne
- Le 1er février 2013, le Village Gaston Margron
- Le 16 février 2013, le camp Acra1
- Le 17 février 2013, le camp Acra 2
- Le 9 avril 2013, le camp Saint Christophe
- le 13 avril 2013, le camp de Delmas 33
- Le 5 juin 2013, le camp Bristou à Pétion-ville
- Le 17 juin 2013, le camp Trazeli, à Gérald Bataille
- le 14 juillet 2013, le camp Neptune
- le 19 juillet 2013, le Village Lamentin
- le 24 juillet 2013, le camp Camep de Delmas 24
- Le 24 juillet 2013, le camp Boliman Brant de Delmas 2
- Le 31 août 2013, le camp Saint Christophe
- Le 4 septembre 2013, le camp Saint Christophe
- Le 7 septembre 2013, le camp de Cabaret

Lors des expulsions susmentionnées, les effets des personnes déplacées sont saccagés, incendiés, jetés ou détruits.

⁵ Pour de plus amples informations, voir le rapport du RNDDH intitulé: *12 janvier 2010 - 12 janvier 2014 : Quatre ans de souffrance avec le spectre d'un sombre avenir, Rap Rap/A14/No1*, 10 janvier 2014

⁶ Sources : idem

C. DROITS CULTURELS

En 2013, le gouvernement MARTELLY - LAMOTHE s'est lancé dans le réaménagement de bâtiments culturels dont le *Rex Théâtre* et le *Ciné Théâtre Triomphe*. Les travaux n'ont pas encore commencé.

Du 28 au 30 juillet 2013, le *Carnaval des Fleurs* est réalisé à *Port-au-Prince*. Au moins deux (2) personnes ont perdu la vie dont l'une par balle et l'autre heurtée par le *Char Anbyans*. Huit cents (800) personnes blessées sont recensées.

Du 2 au 4 mars 2014, le carnaval national est réalisé aux *Gonaïves*.

D. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Sur La situation sociopolitique du pays.

La situation sociopolitique du pays est alarmante. Plusieurs Parlementaires sont asservis par l'Exécutif et vont, pour le prouver, jusqu'à encenser publiquement le Président Michel Joseph MARTELLY. Celui-ci, depuis son accession à la tête du pays, n'arrive pourtant pas à réaliser les élections municipales, locales et sénatoriales partielles. Toutes les tentatives de l'Exécutif en vue de réaliser les élections se sont soldées par des échecs.

Aujourd'hui, en raison des pressions internationales exercées sur le gouvernement, le Président presse les entités impliquées dans les élections à emboîter le pas avec lui. Toutefois, les premiers actes posés, notamment au lendemain de la signature de *l'Accord d'El Rancho* ne sont pas de nature à convaincre les autres parties concernées à s'impliquer d'avantage dans un processus dont l'issue n'est pas claire.

Les partis politiques, certains Parlementaires, des citoyens, n'ont pas confiance en ce gouvernement et estiment que tout sera mis en œuvre par les autorités en vue de truquer les élections et de garder, par tous les moyens possibles, le pouvoir.

Des agents de la PNH sont impliqués dans des actes répréhensibles lors des interventions pour réprimer les manifestations antigouvernementales et lors des interventions pour opprimer la Presse. Ils sont aussi impliqués dans la perpétration de crimes. Cependant, si les organisations de droits humains attendent encore que les agents de la PNH soient jugés pour ces cas, il convient de noter que *l'Inspection Générale de la PNH* a été particulièrement active au cours de cette année, compte tenu des nombreuses décisions prises à l'encontre de plusieurs policiers.

Par ailleurs, plus que jamais la situation sécuritaire du pays est alarmante. Les cas de viol, d'enlèvement suivi de séquestration, de vol sont fréquents. Les assassinats augmentent et surtout, l'émergence de grands gangs armés dont les spécialités sont l'enlèvement et le

trafic illicite de stupéfiants est inquiétante. Les agents de la PNH, les citoyens, les hommes et femmes d'affaires, les employés, les enfants, sont tous touchés par cette situation.

Avec une moyenne de neuf (9) décès par mois, les accidents de la circulation sont en passe de devenir, dans le pays, l'une des grandes causes de mortalité.

Parallèlement, des Magistrats ainsi que d'autres employés de l'appareil judiciaire sont impliqués dans des cas de violation de droits humains. D'autres ont été impliqués dans des scandales en raison de leur intervention irrégulière sur des dossiers brûlants.

A date, *quatre vingt* (80) Magistrats au moins attendent que leur mandat soit renouvelé.

Au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY, les rapports haïtiano-dominicains se sont détériorés. Alors que les autorités haïtiennes tentent, selon elles, de protéger les citoyens haïtiens et l'environnement, la *République Dominicaine* a pris un arrêt qui dénationalise *deux cent dix mille* (210.000) dominicains d'origine haïtienne.

Sur la situation socioéconomique

La situation socioéconomique du pays n'est pas reluisante. Elle est aujourd'hui caractérisée par une pauvreté extrême et la diminution du pouvoir d'achat des citoyens haïtiens. La seule planche de salut des Haïtiens semble n'être que l'immigration. C'est pourquoi ils tentent par tous les moyens de partir, convaincus qu'en terre étrangère, la situation ne peut être pire que ce qu'elle est ici en Haïti.

Les programmes sociaux mis en place par le gouvernement MARTELLY - LAMOTHE ne sont pas arrivés à influencer la situation et, une grande partie de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté, menacée à tout moment de malnutrition aigue.

Le *Conseil Supérieur des Salaires*, prenant le contre-pied de la *Loi sur le Salaire Minimum*, a recommandé d'octroyer aux employés un salaire plus bas que celui prévu par ladite Loi.

Les droits à la santé et à l'éducation du peuple haïtien sont constamment violés. Les centres de santé publics font face à des problèmes récurrents. Leur personnel est souvent en grève. De plus, le *Programme de Scolarisation Universelle et Obligatoire* (PSUGO) n'a pas donné les résultats escomptés. Au contraire, le *Fonds National pour l'Éducation* est, pour plus d'un, géré dans l'opacité la plus totale.

La corruption gangrène les institutions étatiques. Les propagandes visant à faire croire au peuple haïtien que la lutte contre la corruption donne des résultats ne sont plus de mise. La gestion des ressources de l'État est questionnée et, des membres de la Communauté Internationale estiment que l'administration du gouvernement MARTELLY - LAMOTHE est opaque. Ce gouvernement est en effet accusé d'en appeler aux ouragans et aux tempêtes

tropicales pour décréter l'état d'urgence en Haïti et dilapider, comme il le veut, les fonds du Programme *Petro Caribe*, endettant la population haïtienne pour les décennies à venir.

Plus que jamais, l'environnement du pays est menacé. A chaque averse, des pertes humaines et matérielles sont enregistrées. De plus, malgré les mesures prises par le gouvernement, les sachets plastiques et les matériels en polystyrène expansé jonchent les rues et les ravins, mettant en crue par leur seule présence, des rivières et des fleuves.

Par ailleurs, le pays est, selon le gouvernement haïtien, en chantier depuis *trois* (3) ans. Pourtant, le Premier Ministre haïtien demande à la communauté internationale de donner au gouvernement, 13 milliards de dollars américains pour la reconstruction effective du pays.

De ce qui précède, il est clair que la situation des droits humains en Haïti est catastrophique. C'est pourquoi, pour redresser la situation, le RNDDH recommande aux autorités concernées de :

- Tout mettre en œuvre pour réaliser des élections inclusives ;
- Assainir l'appareil judiciaire et Renouveler les mandats des Juges et Juges d'Instruction ;
- Porter les autorités à ne plus faire un usage abusif des tubes de gaz lacrymogène et de leur arme à feu, notamment lors des manifestations antigouvernementales ;
- Encourager les Haïtiens à développer de techniques de revendication pacifique et en finir avec ces manifestations où d'un côté, les opposants lancent des pierres et de l'autre, les policiers lancent des tubes de gaz lacrymogène ;
- Assurer la sécurité des citoyens haïtiens et de tous ceux qui se trouvent en Haïti;
- Juger les individus qui se rendent coupables d'actes répréhensibles comme des enlèvements, et éradiquer l'impunité ;
- Mettre en œuvre des programmes sociaux structurels réels à même d'éradiquer la pauvreté en Haïti.